

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 17/I

Séance du mardi 26 juin 2007, première partie

Présidence de M. Jean-Luc Chollet (UDC), président

Sommaire

Ordre du jour	669
Ouverture de la séance	673

Divers:

1. Prestation de serment de M. Stéphane Michel (Soc.), remplaçant M ^{me} Valérie Schwaar (Soc.), démisionnaire	673
2. Décès de M ^{me} Edmée Cosandey-Perret, mère de M. Roger Cosandey	673
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M ^{me} Valérie Schwaar (Soc.)	679
4. Election du président ou de la présidente du Conseil communal pour 2007-2008	737

Communications:

1. Demande de subsides au Fonds communal pour le développement durable pour la promotion des installations solaires thermiques en cas de rénovations de bâtiments	677
2. Construction de 18 logements en habitat groupé à Vers-chez-les-Blanc – Praz-Bernard, parcelle N ^o 15097 – ouverture d'un compte d'attente conditionnel	677

Lettres:

1. Démission de M ^{me} Cesla Amarelle (Soc.) (M ^{me} Cesla Amarelle)	673
2. Démission de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts) (M. Julian Thomas Hottinger)	674
3. Démission de M. Grégoire Junod (Soc.) (M. Grégoire Junod)	674
4. Démission de M. Daniel Hammer, secrétaire (M. Daniel Hammer)	675
5. Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N ^{os} 2007/21, 2007/29, 2006/6, 2007/10, 2007/16 (Municipalité)	676
6. Retrait de l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet (UDC): «La gestion publique selon la majorité de gauche à la tête de la Ville?» (M. Claude-Alain Voiblet)	678

Interpellations:

1. «City management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?» (M. Alain Hubler et consorts). <i>Dépôt</i>	678
2. «Electricité: Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci?» (M. Roland Rapaz et consorts). <i>Dépôt</i>	679
3. «Parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin» (M ^{me} Elisabeth Müller et consorts). <i>Dépôt</i> . . .	679

Pétition :

Heure de fermeture des bureaux de vote lausannois (M. Louis Calame et consorts [29 signatures]).	
<i>Dépôt</i>	678

Postulats :

1. «Une «unité du développement durable» pour un développement responsable de Lausanne» (M. Charles-Denis Perrin). <i>Dépôt</i>	678
2. «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	678
3. «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?» (M ^{me} Andrea Eggli). <i>Dépôt</i>	678

Questions orales	694
-----------------------------------	-----

Préavis :

N° 2007/27 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne (Administration générale et Finances)	680
<i>Rapport</i> photocopié de M. Albert Graf, rapporteur	692
<i>Résultat du scrutin</i>	693
N° 2007/21 Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2006 (Administration générale et Finances)	697
<i>Rapport</i> de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur . . .	731
<i>Discussion générale</i>	731
Administration générale et Finances	738
Sécurité publique	738
Culture, Sports, Patrimoine	738
Travaux	739
Enfance, Jeunesse et Education	739
Sécurité sociale et Environnement	739
Services industriels	740

Ordre du jour

17^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 26 juin 2007 à 18 h 00 et 20 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Stéphane Michel (Soc.) remplaçant M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M^{me} Valérie Schwaar (Soc.).
4. Election du Bureau 2007-2008.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

5. *Préavis N° 2007/27*: Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AGF). NATURALISATIONS.
6. *Préavis N° 2007/21*: Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2006. (AGF). COMMISSION DES FINANCES.
7. *Préavis N° 2007/29*: Crédits supplémentaires pour 2007 (1^{re} série). COMMISSION DES FINANCES.
8. *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour la réaffectation des présélections en espaces pour les bus, piétons et vélos. (Trx). BENOÎT BIÉLER.
9. *Postulat de M. Ulrich Doepper* pour des P+R urbains plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé. (Trx). VALÉRIE SCHWAAR.
10. *Préavis N° 2007/5*: Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie en faveur de la S.I. LE VERNAND S.A. au chemin de Praz-Lau 3 à Vernand-Dessous. (CLP). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.
11. *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* pour le maintien d'une bibliothèque dans le quartier de Mon-Repos. (CLP). SOLANGE PETERS.
12. *Motion de M^{me} Magali Zuercher*: «L'ouverture des «Portes St-François», l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons!» (Trx). MARC-OLIVIER BUFFAT.

13. *Préavis N° 2007/6*: Vente de 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M^{me} Françoise GUENIN ZOUTOPOULOS et M. Dionisios ZOUTOPOULOS. (CLP). NICOLAS GILLARD.

14. *Rapport-préavis N° 2007/8*: Stratégie de développement du chauffage à distance à Lausanne. Réponse aux motions de MM. Bébox et Perrin et de M. Perrin. (SI). PIERRE DALLÈVES.

15. *Postulat de M. Roland Rapaz*: «De l'eau pour se désaltérer et se rincer les mains sur les places du centre ville». (Trx). TRISTAN GRATIER.

16. *Pétition de M^{me} Cornélia Mühlberger de Preux et consorts (208 sign.)* demandant l'obtention du statut de «zone de rencontre» pour le tronçon sud du chemin de la Grangette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

17. *Postulat de M. Giampiero Trezzini*: «Une meilleure utilisation et valorisation de l'eau dans les pays émergents par l'aide technique directe», et *postulat de M^{me} Andrea Eggi*: «Pour défendre le droit à l'or bleu, les petites rivières font les grands fleuves (bis). Sans eau, pas de vie.» (Trx, AGF). ROLAND OSTERMANN.

18. *Rapport-préavis N° 2007/1*: Pour des collations saines dans les collèges lausannois. Réponse à la motion de M^{me} Céline George-Christin. (EJE). FLORENCE GERMOND.

19. *Rapport-préavis N° 2007/2*: Transformation du Temple de St-Luc en Maison de quartier. Réponse au postulat Marc Dunant «Pour une Maison de quartier à la Pontaise». (EJE). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

20. *Préavis N° 2007/10*: Construction du centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire. (Trx). FABRICE GHELFI.

21. *Préavis N° 2007/12*: Vente, à la Commune de Crissier, de quatre parcelles en nature de forêts. (CLP). MAURICE CALAME.

22. *Préavis N° 2007/16*: Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants. (SPS, AGF). ULRICH DOEPPER.

23. *Préavis N° 2007/17*: Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle. (EJE). ROLAND RAPAZ.

24. *Préavis N° 2007/24*: Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne – Adaptation aux technologies numériques. (SPS, AGF). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

25. *Postulat de M^{me} Andrea Eggli*: «Quartier de Montelly: environnement et qualité de vie». (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

26. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Ne jetons plus la biomasse au feu!» (14^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

27. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

28. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin*: «La géothermie, de l'or rouge sous les pieds, il suffit de forer!» (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

29. *Motion de M. Fabrice Ghelfi* demandant une modification du Règlement pour la Municipalité du 14 décembre 1965 – Rétrocession des indemnités perçues pour l'exercice d'autres mandats politiques. (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

30. *Postulat de M^{me} Claire Attinger Doepper*: «La fête de l'art contemporain à Lausanne». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

31. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (15^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

32. *Projet de règlement de M. Yves Ferrari* permettant la création de commissions spécialisées. (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

33. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Métamorphosons l'aide à l'apprentissage». (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

34. *Motion de M^{me} Elisabeth Wermelinger*: «La Ville de Lausanne montre l'exemple! Motion demandant une meilleure conciliation entre le travail et la vie de famille pour les employé-e-s de la Ville de Lausanne en augmentant le congé paternité». (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

35. *Postulat de M^{me} Elena Torriani* pour encourager la mobilité douce à vélo: gratuité du transport des vélos dans le futur m2 et dans l'actuel m1. (16^e). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

36. *Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts*: «Musée des beaux-arts: stratégie de communication municipale et incidences du projet pour Lausanne». (16^e). [Trx, CLP]. RÉPONSE MUNICIPALE.

37. *Interpellation urgente de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet de la mise au concours de postes dans l'Administration communale de Lausanne. (16^e). [AGF]. RÉPONSE MUNICIPALE.

38. *Interpellation de M^{me} Evelyne Knecht* au sujet des pétitions en suspens. (15^e/04). [AGF]. DISCUSSION.*

39. *Interpellation de M. Julian Thomas Hottinger*: «Les emballages: ça PET sous toutes les formes!» (17^e). [Trx]. DISCUSSION.*

40. *Interpellation de M. Stéphane Montangero*: «Concurrence fiscale: combien de <Johnnys> et combien de <lits chauds> à Lausanne?» (11^e). [AGF]. DISCUSSION.*

41. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal: un trou de Fr. 300 millions supplémentaires pour la Ville?» (12^e). [AGF]. DISCUSSION.*

42. *Interpellation de M. Claude-Alain Voilet*: «La gestion des dépenses publiques selon la majorité de gauche à la tête de la Ville de Lausanne». (13^e). [AGF, SPS]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 4.9 (de 18 h à 20 h), 2.10 (18 h, séance double), 23.10, 6.11 (18 h, séance double), 20.11 (18 h, séance double), 4.12 (18 h, séance double), 5.12 (19 h).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Jean-Luc Chollet

Le secrétaire:

Daniel Hammer

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

7.2.06 *Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler* pour des amendes d'ordre au bénéfice des préventions. COMMISSION DES PÉTITIONS.

27.6.06 *Pétition de l'Association des étudiants de l'École d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 sign.)* concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

12.9 *Pétitions de M. Carl K. Gosswailer* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11 *Rapport-préavis N° 2006/55*: «Ville de Lausanne: interface pour l'apprentissage». Réponse au postulat de M. Serge Segura. (AGF). PHILIPPE MIVELAZ.

7.11 *Pétition de M^{me} Monique Guex-Ciabacchini et consorts (59 sign.)* contre la transformation et l'agrandissement du Théâtre municipal-Opéra. (Trx, CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS.

7.11 *Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne et consorts (1062 sign.)*: «Sauvons l'immeuble Isoz de l'avenue de la Gare 39!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Martial Deléchat, M^{me} Jenny Goy et consorts (1035 sign.)* «Contre le projet de club de rencontre à la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition du SSP section Lausanne, de SUD-Lausanne, de l'UPSI, de l'UEACL et consorts (1116 sign.)*: «A travail égal, salaire égal! Non à un personnel à deux vitesses! Pétition du personnel de l'Administration adressée au Conseil communal de la ville de Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.1 *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Rapport N° 2006/2*: Pétitions en suspens. (AGF). RAPHAËL ABBET.

13.2 *Pétition de M^{me} Dominique Marin Wursten et consorts (79 sign.)* demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la route du Jorat, à Montbesson. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.2 *Pétition de M^{me} Geneviève Chiché*: «Chômage: pas de travail mais peut-être des idées». (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

13.3 *Rapport-préavis N° 2007/4*: Règlement du Conseil communal. Adaptation aux dispositions légales en vigueur. Avis préalable de la Municipalité sur les projets de règlements de M^{me} Nicole Grin et de MM. Michel Brun, Georges Arthur Meylan, Georges Glatz, Pierre Santschi et Marc Dunant. (AGF). ROGER COSANDEY.

13.3 *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «De solides amarres pour les Docks!», et «Audit destiné à établir les responsabilités du Conseil de Fondation pour les musiques actuelles en rapport avec la crise actuelle des Docks». (CLP). CLAUDE BONNARD.

27.3 *Rapport-préavis N° 2007/11*: Réponse au postulat de M^{me} Solange Peters «Pour l'instauration de mesures

d'incitation à l'engagement de femmes aux postes de cadres de l'Administration communale». (AGF). DIANE GILLIARD.

24.4 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Modification du RPAC. Demande de modification de l'art. 72^{bis} – Mise à l'invalidité et assurance perte de gain maladie.» (AGF). DENIS PACHE.

15.5 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Licenciement économique: égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé – Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge». (AGF). ANDRÉ GEBHARDT.

15.5 *Motion de M. Marc-Olivier Buffat et consorts* demandant l'étude de l'installation de caméras de vidéosurveillance en des endroits ciblés de Lausanne. (SPS, AGF, EJE). ALAIN HUBLER.

15.5 *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville!» (Trx, SI, SSE). STÉPHANE MONTANGERO.

15.5 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une «énergie» incitative et non contraignante». (SI, SPS). NICOLE GRABER.

15.5 *Projet de règlement de M^{me} Stéphanie Apothéloz*: «Proposition de modification du Règlement du Conseil communal de Lausanne: Indemnités pour frais de baby-sitting». (AGF). OLIVIER MARTIN.

15.5 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Les coopératives de locataires: une façon d'accéder au logement à promouvoir». (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/18*: Accès à l'information et aux prestations sociales. Réponse à la motion Charles-Denis Perrin et consorts demandant à la Municipalité de participer au développement de nouvelles formes d'aide et d'assistance aux personnes âgées, précarisées ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels et associations qui œuvrent en leur faveur. (SSE). JEAN-LOUIS BLANC.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/19*: Projet Métamorphose. Préavis d'intention et rapport-préavis. Réponses aux motions de M^{me} Isabelle Truan, et de MM. Léopold Bavaud, Marc-Olivier Buffat. Réponses aux postulats de MM. Fabrice Ghelfi, Charles-Denis Perrin, Giampiero Trezzini. Demandes de crédits. (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/20*: Vieillir au XXI^e siècle à Lausanne. Réponse au postulat de M^{me} Claire Attinger et consorts. (CLP). TRISTAN GRATIER.

15.5 *Rapport-préavis N° 2007/22*: Introduction d'une politique de développement durable en ville de Lausanne. 7^e PARTIE. Vivre ensemble – Politique des quartiers et de

proximité – Conclusions de l'Agenda 21. Réponse aux motions, postulat et pétitions: Diane Gilliard «Pour une maison des associations», Eddy Ansermet «Pour une radicale amélioration du service public», Marc Dunant «Accueil du public dans l'Administration», Carl Kyril Gossweiler «Pour une information du public respectueuse du public», Carl Kyril Gossweiler «Pour une ouverture cohérente de l'information au public». (AGF, EJE, SPS, CLP, Trx, SSE, SI). ROLAND PHILIPPOZ.

15.5 Rapport-préavis N° 2007/23: Nouveau statut des policières et policiers lausannois. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (SPS). ANDRÉ MACH.

15.5 Pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts (7707 sign.) pour le maintien des jardins familiaux de Vidy, Lausanne. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

15.5 Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.) demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

5.6 Rapport-préavis N° 2007/25: Réponse à divers postulats, motions et pétitions. (AGF, Trx, EJE, SI). LAURENT GUIDETTI.

5.6 Rapport-préavis N° 2007/26: Réponse de la Municipalité à la motion Jacques Bonvin «Etude des possibilités de migration de l'informatique communale vers les logiciels libres et les systèmes ouverts». (AGF). VINCENT ROSSI.

5.6 Préavis N° 2007/28: Fondation pour les musiques actuelles «Les Docks». Assainissement de la situation financière. Demande d'un crédit spécial pour le deuxième semestre 2007. Avenir de la salle. (CLP, Trx, EJE). CLAUDE BONNARD.

26.6 Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 sign.) demandant la sécurisation du passage pour piétons sis au ch. de Pierrefleur N° 30. (SPS, Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/03). DISCUSSION.

30.3.04 Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/04). DISCUSSION.

8.11.05 Interpellation de M. Pierre Santschi: «Contrôle démocratique de l'automatisation des processus électoraux». (8^e/05). DISCUSSION.

13.6.06 Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts: «Quel avenir pour le <Site associatif du 52>?» (19^e). DISCUSSION.

21.11 Interpellation de M^{me} Adèle Thorens: «Quelle utilisation du Fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7^e). DISCUSSION.

13.3 Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e). DISCUSSION.

15.5 Interpellation de M. Vincent Rossi: «Plus d'espace incitatif pour les immeubles écologiques». (15^e). DISCUSSION.

Séance

du mardi 26 juin 2007, première partie

Membres absents excusés: M. Raphaël Abbet, M^{me} Cesla Amarelle, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Marc-Olivier Buffat, M^{me} Sylvie Favre Truffer, M^{me} Aline Gabus, M^{me} Nicole Graber, M^{me} Sandrine Junod, M^{me} Elena Torriani, M. Giampiero Trezzini, M^{me} Anna Zürcher.

Membres absents non excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Claire Attinger Doepper, M^{me} Sylvianne Bergmann, M^{me} Marie Deveaud, M. Francis Pittet, M. Vincent Rossi, M. Filip Uffer.

Membres présents	81
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	99

A 18 h, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames et Messieurs les membres de ce Conseil, l'assemblée étant en nombre, l'heure étant largement passée et le quart d'heure vaudois n'étant pas à notre ordre du jour très chargé, j'ouvre cette séance du Conseil communal en implorant la bénédiction divine sur nos travaux.

Nous commencerons par l'assermentation d'un nouveau conseiller communal, en la personne de M. Stéphane Michel, socialiste, remplaçant de M^{me} Valérie Schwaar. Je prie les huissiers d'introduire notre nouveau collègue et le public de la tribune ainsi que cette assemblée de se lever et de faire silence.

Prestation de serment de M. Stéphane Michel (Soc.), remplaçant M^{me} Valérie Schwaar (Soc.), démissionnaire

Le président: – Monsieur le Conseiller, après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et dire: «Je le promets.»

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Stéphane Michel.)

Le président: – Je prends acte de votre serment et vous félicite de votre accession à cette assemblée. Après que je vous aurai remis le procès-verbal de l'assemblée de commune attestant de votre élection, vous voudrez bien prendre place dans cette salle au gré de vos convenances et de vos affinités politiques.

Nous avons un certain nombre de communications.

Décès de M^{me} Edmée Cosandey-Perret, mère de M. Roger Cosandey

Le président: – Depuis notre dernière séance, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de M^{me} Edmée Cosandey-Perret, maman de notre collègue M. Roger Cosandey et belle-maman de notre collègue M^{me} Monique Cosandey. Le Conseil communal présente aux époux Cosandey, et à Roger en particulier, l'expression de ses condoléances et de toute sa sympathie. J'invite cette assemblée à se lever pour observer un moment de silence. Je vous remercie.

Nous enregistrons un certain nombre de démissions.

Démission de M^{me} Cesla Amarelle (Soc.)

Lettre

Cesla Amarelle
Rue du Rond-Point 21
1006 Lausanne
Portable: 079/240.46.87

Par courriel et courrier A
Monsieur le Président
Jean-Luc Chollet
Secrétariat du Conseil communal
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 juin 2007

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je prends la liberté de vous soumettre ma démission avec effet au 3 juillet prochain à l'issue de la dernière séance du Conseil communal avant l'été. Une telle décision n'a pas été aisée à prendre tant je mesure, au moment de la communiquer, à quel point le fait de siéger au sein de ce Conseil permet de participer à des moments importants de la vie politique de notre canton, une période que je qualifie être un privilège au service de notre population.

Pendant les quelques mois où j'ai participé aux travaux de notre Conseil, je me suis rendu compte de l'important investissement qui était consenti pour permettre des prises de décisions qui sont le fait d'une réalité démocratique que tous les peuples ne connaissent pas encore aujourd'hui.

Ma participation aux travaux de certaines commissions ainsi que l'approfondissement et la gestion des thèmes relatifs aux questions sociales, sanitaires ou à la sécurité de notre ville m'ont rassuré quant à la volonté et à la capacité de faire face avec intelligence aux problèmes publics les plus divers.

Ma démission est provoquée par le surcroît de travail que va représenter mon entrée au Grand Conseil. Dans ces conditions, je me suis rendu compte qu'un double mandat ne serait pas compatible avec les autres impératifs de mon agenda. C'est ainsi que je préfère laisser mon siège à un nouveau membre dont la disponibilité et l'élan face à ce nouvel engagement lui permettront d'assumer pleinement le mandat de parlementaire communal.

Je termine cette lettre en adressant mes remerciements à tous mes collègues qui m'ont accueilli et aidé pendant les quelques mois durant lesquels j'ai eu le plaisir de siéger au Conseil communal. Je remercie également les membres de l'administration du Conseil pour leur travail et leur disponibilité.

Tout en vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ma démission, je vous adresse, Monsieur le Président, une excellente suite pour votre année présidentielle et formule mes vœux pour une bonne continuation de législature aux membres du Conseil.

(Signé) *Cesla Amarelle*

Copie au: Parti socialiste lausannois et au Groupe socialiste du Conseil communal.

Le président: – Elle est là? Non. Nous pouvons quand même rappeler que M^{me} Amarelle est entrée au Conseil communal voici un an, au début de cette législature, et qu'elle quitte cette assemblée pour rejoindre le Grand Conseil. Tous nos vœux l'accompagnent dans l'exercice de son nouveau mandat; j'ai déjà eu l'occasion de lui serrer la main ce matin.

Une autre lettre de démission:

Démission de M. Julian Thomas Hottinger (Les Verts)

Lettre

Julian Thomas Hottinger
Chemin du Risoux 11
CH – 1004 Lausanne

A l'attention du
Président du Conseil communal de Lausanne
Monsieur Jean-Luc Chollet
Bureau du Conseil Communal de Lausanne
Hôtel de Ville – Place de la Palud 2
Case postale 6904 – 1002 Lausanne

Lettre recommandée

Lausanne, le 18 juin 2007

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Par la présente, je vous communique ma démission avec effet immédiat du Conseil communal de la Ville de Lausanne et de la Commission consultative de naturalisation.

Comme je vais déménager en automne, je désire profiter de ce répit estival pour présenter ma démission, de manière à permettre à mon successeur de pouvoir joindre le Conseil communal à la rentrée de septembre 2007.

En vous remerciant tous pour votre aide et votre soutien, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, chers collègues, mes salutations distinguées.

(Signé) *Julian Thomas Hottinger*

Le président: – Notre collègue est entré dans ce Conseil le 20 avril 2004, il a siégé au Bureau de 2005 à 2006 et fait partie de la Commission consultative de naturalisation. Nous remercions M. Hottinger pour sa présence et son travail. Je crois d'ailleurs savoir qu'un de ses postulats est encore en souffrance. Il en apprendra le résultat et la réponse à distance.

Une troisième démission nous est parvenue.

Démission de M. Grégoire Junod (Soc.)

Lettre

Grégoire Junod
Avenue de France 21
CH-1004 Lausanne

Secrétariat du Conseil communal
M. le Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
Case postale 6904
CH-1002 Lausanne

Lausanne, le 23 juin 2007

Concerne: démission du Conseil communal

Monsieur,

Par la présente, je vous remets ma démission du Conseil communal de Lausanne à l'issue de la séance du 3 juillet 2007. Celle-ci est motivée par ma récente élection au Grand Conseil vaudois et à l'application d'une règle, au demeurant très sage, de non-cumul des mandats.

Cela dit, ce n'est pas sans regrets que je quitte les bancs du Conseil communal. J'ai toujours eu beaucoup de plaisir et d'intérêt dans cette fonction.

Je vous souhaite donc à toutes et à tous plein succès pour la suite de vos travaux et vous adresse, Monsieur le Président, mes salutations les plus cordiales.

(Signé) *Grégoire Junod*

Le président: – M. Junod siège dans ce Conseil depuis mai 1998 et a été membre de la Commission permanente des finances de 2002 à 2003. Nous le remercions pour son apport, pour sa présence, pour son âpreté dans les débats. Nous ne doutons pas que nous le retrouverons également au Grand Conseil dans les convictions qui sont les siennes.

Nous avons reçu encore une autre lettre... Elle est signée de M. Daniel Hammer.

Démission de M. Daniel Hammer, secrétaire

Lettre

Conseil communal
Secrétariat

Monsieur
Jean-Luc Chollet
Route d'Oron 127
1010 Lausanne

Lettre signature

Lausanne, le 19 juin 2007

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de Secrétaire du Conseil communal, avec effet au 31 août 2007.

Après plus de huit années passées à la tête du Secrétariat de votre Conseil, j'estime le temps venu pour moi de donner une nouvelle orientation à ma carrière. Je quitte mes fonctions riche de l'expérience du fonctionnement de notre Ville et reconnaissant envers tous ceux qui, au Parlement, à la Municipalité et dans l'Administration, m'ont accordé leur confiance et leur amitié.

J'aimerais saisir cette occasion pour remercier tout particulièrement M^{me} Dominique Monbaron, secrétaire administrative, et M^{me} Diane Gilliard, rédactrice du Bulletin du Conseil, pour leur excellent travail et leur précieuse collaboration.

Mes remerciements vont aussi aux membres des différents Bureaux du Conseil communal et aux huissiers de l'Hôtel de Ville, avec qui j'ai eu le plaisir de travailler durant toutes ces années, dans une ambiance toujours constructive et cordiale.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire:
(Signé) *Daniel Hammer*

Le président: – Je le répète, c'est signé Daniel Hammer. J'aurai l'occasion de revenir plus longuement en d'autres circonstances sur l'excellence des rapports qui furent les miens et ceux du Bureau tout entier avec Daniel Hammer. J'ajoute que ce n'est pas le meilleur moment pour démissionner... Mais existe-t-il un bon moment? Je crois qu'il n'y en a pas. Cela nous laisse momentanément dans le désarroi, tant il est vrai que si je n'avais pas eu Daniel Hammer pour me servir de poisson pilote, j'aurais été d'une redoutable inefficacité durant mon année présidentielle. Bref, Daniel Hammer, le secrétaire du Conseil communal, est l'homme qui sait tout, qui voit tout, et qui est toujours dévoué et disponible. Nous saluons sa promotion professionnelle. Nous nous en réjouissons.

Le Bureau, l'actuel et le nouveau, devront prendre rapidement plus qu'un moment ensemble afin de coordonner la suite des opérations: la mise au concours du poste, la sélection, la nomination d'un ou d'une secrétaire. Le temps, sans véritablement manquer, est compté très chichement.

Je crois me faire votre interprète pour remercier très chaleureusement Daniel Hammer, en mon nom, au nom de tous les présidents qui m'ont précédé et en notre nom à tous. Je crois que nous pouvons l'applaudir.

Applaudissements vifs et prolongés.

Le président: – M. Hammer dit: «Merci.» (*Rires.*)

Une séance supplémentaire a été agendée pour le mardi 3 juillet. L'ordre du jour précise qu'elle sera précédée d'un point 1, consistant en la nomination, l'élection ou la confirmation d'un président de séance. Ce sera fait formellement à cette occasion. Mon mandat s'achève normalement le 30 juin. La passation des pouvoirs devait avoir lieu le mardi 3 juillet, suivie du traditionnel repas qu'offre la Municipalité à l'ancien et au nouveau Bureau.

Nous avons cherché toutes les solutions et notamment envisagé de siéger demain, pour pouvoir traiter de l'affaire des Docks. Il n'était pas possible, malgré toute la bonne volonté du président de la commission, M. Claude Bonnard, de rendre un rapport dans un délai si court. Nous sommes conscients que cette date du mardi 3 juillet tombe mal, en ce sens qu'elle coïncide avec la réception que donnera la nouvelle présidente du Grand Conseil, M^{me} Anne Behler-Beck, et que cela peut poser un problème de loyauté partisane et amicale, en particulier à nos collègues Verts. Nous sommes conscients de tous ces problèmes. Nous vous demanderons formellement de vous prononcer sur l'extension de mon mandat à la présidence du 3 juillet. Nous avons estimé qu'il serait dommage, et injuste, de priver ma «successeuse», M^{me} Tétaz, d'une passation des pouvoirs normale, sereine, et d'une entrée en fonction au mois de septembre, comme c'était prévu et comme elle peut légitimement s'y préparer. Nous vous ferons voter formellement si vous acceptez que je préside cette soirée. Je vous en parle maintenant pour que vous puissiez y réfléchir, en parler dans les groupes. Cela permettra à M^{me} Tétaz d'entrer en fonction dans des conditions à peu près normales, sachant que la barre sera placée très haut pour elle: nous siégerons à divers endroits de la ville, nous devons tester de nouvelles installations. Les défis ne manqueront pas pour notre future présidente! J'arrête là, mais vous savez maintenant un peu au devant de quoi nous allons.

Pour la suite des communications, je passe la parole à M. le secrétaire.

M. Daniel Hammer, secrétaire: – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, maintenant que le micro est ouvert, M. Hammer vous remercie très chaleureusement de vos paroles, qui, vraiment, me touchent beaucoup.

Tout d'abord, le 21 juin, nous avons reçu une demande d'urgence de la Municipalité, concernant les points 6, 7, 13, 20, 22, 23 et 24 de notre ordre du jour. (*Rumeurs.*)

Demande d'urgence de la Municipalité pour les préavis N°s 2007/21, 2007/29, 2006/6, 2007/10, 2007/16

Lettre

Monsieur Jean-Luc Chollet
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 juin 2007

Séance du Conseil communal du 26 juin 2007

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la séance susmentionnée, la Municipalité vous demande de bien vouloir traiter en urgence les préavis suivants:

Point 6 – Préavis N° 2007/21: «Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2006».

Motif de la demande: *Demande justifiée par les dispositions légales relatives au délai d'adoption des comptes.*

Point 7 – Préavis N° 2007/29: «Crédits supplémentaires pour 2007 (1^{re} série)».

Motif de la demande: *Demande justifiée par les dispositions légales relatives à l'engagement des dépenses par la Municipalité.*

Point 13 – Préavis N° 2006/6: «Vente de 1030 m² environ de la parcelle N° 3037 située au chemin des Mayoresses à M^{me} Françoise Guenin Zoutopoulos et M. Dionissios Zoutopoulos».

Motif de la demande: *Réaliser les opérations de vente (actes notariés, emprunts hypothécaires) sans porter préjudice aux acheteurs.*

Point 20 – Préavis N° 2007/10: «Construction du centre intercommunal de logistique de Malley. Demande de crédit complémentaire».

Motif de la demande: *Nécessité de pouvoir régler les dépenses (factures d'entreprises, etc.) ayant justifié la rédaction du préavis.*

Point 22 – Préavis N° 2007/16: «Demande de crédit pour le remplacement de l'application informatique du Contrôle des habitants».

Motif de la demande: *Nécessité de pouvoir rapidement commander le matériel et les prestations nécessaires.*

Point 23 – Préavis N° 2007/17: «Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de St-Etienne pour la réfection et l'extension de sa chapelle».

Motif de la demande: *Nécessité de pouvoir coordonner la réponse lausannoise avec celle des autres Communes concernées.*

Point 24 – Préavis N° 2007/24: «Renouvellement des logiciels de gestion des amendes d'ordre et des sentences municipales de la Ville de Lausanne – Adaptation aux technologies numériques».

Motif de la demande: *Nécessité de mettre en place le dispositif avant le changement des ordinateurs.*

D'avance, nous vous remercions de la suite que vous voudrez bien donner à la présente et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: Philippe Meystre

Demande de subsides au Fonds communal pour le développement durable pour la promotion des installations solaires thermiques en cas de rénovations de bâtiments

Communication

Lausanne, le 29 mai 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a adopté le 16 juin 2005 un programme de subvention de 100 kits solaires thermiques (Fr. 1000.– hors taxe par kit). Ce système permet aux clients des SIL de bénéficier d'une subvention de Fr. 2000.– HT sur un investissement d'environ Fr. 10'000.– HT.

Avec le soutien du SEGRE, les SIL proposent d'étendre désormais la possibilité d'obtenir des subventions communales à d'autres types de bâtiments existants (locatifs, PPE), plus répandus en milieu urbain que les villas. Pour toucher le maximum de constructions, ces subventions seront proposées sans limitation quant à la taille des installations solaires thermiques soutenues. Les SIL proposent de fixer la subvention à Fr. 250.– par m² de panneaux solaires thermiques et demandent à cette fin un montant total de Fr. 10'0000.– hors taxe au Fonds pour le développement durable. Ce montant permettra de soutenir la pose d'un maximum de 400 m² de panneaux solaires thermiques et de réduire les émissions de CO₂ de quelque 60'000 kg par an.

- C'est pour ces raisons que la Municipalité a accepté dans sa séance du 24 mai 2007, le principe de cette subvention de Fr. 250.– hors taxe/m² à l'installation de panneaux solaires thermiques sur des bâtiments existants et à rénover, alimentés au gaz et d'autoriser les Services industriels à prélever dans ce but un montant maximum de Fr. 100'000.– hors taxe sur le *Fonds communal pour le développement durable*. Cette somme sera prélevée sur le Fonds de développement durable pour l'année 2007.

En vous remerciant de prendre note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire remplaçant: Jean Borloz

Construction de 18 logements en habitat groupé à Vers-chez-les-Blanc – Praz-Bernard, parcelle N° 15097 – ouverture d'un compte d'attente conditionnel

Communication

Lausanne, le 11 juin 2007

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par décision du 15 juin 2005, la Municipalité a réservé la parcelle susmentionnée à un atelier d'architecture pour l'étude d'un projet d'habitat groupé. La réservation a été accordée jusqu'au 31 janvier 2006 et prolongée par la suite jusqu'au 31 juillet 2007.

Durant cette période, le Service du logement et des gérances a suivi les études et les investigations des architectes afin de trouver une solution permettant d'aboutir à un plan financier acceptable, tout en respectant la réglementation et les contraintes du site. Les études permettant d'aboutir à un projet définitif ne sont pas encore achevées.

Parallèlement à l'élaboration du projet, plusieurs promoteurs et coopératives ont été abordés par les architectes pour la réalisation de cet ensemble d'habitat groupé sur un droit de superficie communal. C'est la Société coopérative Cité-Derrière qui a accepté de réaliser ce projet. Ainsi, depuis fin 2006, la société coopérative et les architectes travaillent ensemble pour affiner le projet et établir un plan financier réaliste, permettant la mise sur le marché de ces 18 nouveaux logements à des prix acceptables. Plusieurs sondages ont été réalisés pour déterminer la nature du sol, montrant la présence de molasse et de sources d'eau dont il faudra tenir compte lors de la construction.

Les honoraires d'architecte, jusqu'au dépôt de la demande de permis de construire (selon la norme SIA), s'élèvent à environ Fr. 300'000.–. A ce montant, il y a lieu d'ajouter les prestations des autres bureaux d'études pour ce projet de logements dont le devis estimatif s'élève à Fr. 8'500'000.–.

La coopérative ne disposant pas des liquidités nécessaires pour financer entièrement cette phase, elle doit recourir à un emprunt bancaire. Afin d'obtenir l'ouverture d'un crédit d'études à des conditions favorables, la Société coopérative souhaite obtenir de la part de la Municipalité un engagement conditionnel tendant à couvrir les frais d'études à hauteur de Fr. 250'000.– en cas de non-aboutissement du projet par le refus du permis de construire ou de l'octroi du droit de superficie par le Conseil communal. Ce montant permettra de couvrir à hauteur de 50% les frais d'études des architectes et ingénieurs engagés dans cette affaire.

Vous remerciant de prendre acte de cette communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic: Daniel Brélaz
Le secrétaire: Philippe Meystre

Retrait de l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet (UDC): «La gestion publique selon la majorité de gauche à la tête de la Ville?»

Lettre

Claude-Alain Voiblet
Conseiller communal

Lausanne, le 26 juin 2007

Monsieur le Président,

Mon intervention concernant un ancien cadre de la police étant devenue sans objet suite au départ de ce dernier de l'Administration communale lausannoise, je retire mon interpellation intitulée «La gestion publique selon la majorité de gauche à la tête de la Ville».

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Pétition de M. Louis Calame et consorts (29 signatures) au sujet de l'heure de fermeture des bureaux de vote lausannois

Dépôt

Texte de la pétition

Lausanne, le 17 juin 2007

Pétition au Conseil communal de Lausanne

Les citoyens et citoyennes soussigné(e)s sont révolté(e)s que l'heure de fermeture des bureaux de vote ne soit pas indiquée dans le matériel de vote.

Par ailleurs, ils s'y sont rendus sur l'information donnée par la Radio Suisse Romande, qui informait une fermeture pour 12 h!

Nous exigeons, après 1 heure de véritable civisme et d'engagement politique, 1) que nos voix soient prises en compte, 2) que l'information de fermeture soit indiquée dans nos papiers, 3) que les bureaux soient fermés pour 12 h, ce qui était le cas il y a déjà un an.

Contact: Louis Calame, chemin du Calvaire 19, 1005 Lausanne, 021/311 31 86.

(Signé) *Louis Calame et consorts*

Postulat de M. Charles-Denis Perrin: «Une unité du développement durable pour un développement responsable de Lausanne»

Dépôt

Lausanne, le 19 juin 2007

(Signé) *Charles-Denis Perrin*

Postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse»

Dépôt

Lausanne, le 26 juin 2007

(Signé) *Claude-Alain Voiblet*

Postulat de M^{me} Andrea Eggli: «Des ludothèques à Lausanne ou comment mieux faire pour avoir une vie ludique?»

Dépôt

Lausanne, le 26 juin 2007

(Signé) *Andrea Eggli*

Interpellation urgente de M. Alain Hubler et consorts: «City management: des claques pour Déclic et pour la Municipalité?»

Dépôt

Lausanne, le 26 juin 2007

(Signé) *Alain Hubler et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Roland Rapaz et consorts : «Electricité: Yverdon joue la carte de la concurrence, Lausanne a-t-elle à se faire du souci?»

Dépôt

Lausanne, le 26 juin 2007

(Signé) *Roland Rapaz et 4 cosignataires*

Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : «Parking souterrain de 98 places à la rue Louis-Vulliemin»

Dépôt

Lausanne, le 26 juin 2007

(Signé) *Elisabeth Müller et 4 cosignataires*

Le président: – Nous abordons le point 3, élection complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Valérie Schwaar, socialiste. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M^{me} Valérie Schwaar (Soc.)

M^{me} Solange Peters (Soc.): – J'ai le plaisir de vous proposer la candidature d'une conseillère communale que vous connaissez déjà tous, M^{me} Florence Germond. Elle est licenciée en sciences économiques et politiques, elle travaille depuis 2001 à l'Administration cantonale, actuellement comme cheffe de projet dans le domaine de l'enseignement spécialisé. Elle siège au Conseil communal depuis maintenant cinq ans. Je ne peux que vous conseiller chaleureusement de l'élire en remplacement de M^{me} Schwaar. Merci.

Le président: – Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Pouvons-nous voter à main levée? Oui. Celles et ceux qui approuvent la candidature de M^{me} Germond le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui s'opposent? Personne. ... qui s'abstiennent? Une abstention. La nomination de M^{me} Germond est donc effective.

Nous aurons à procéder à quelques élections. Nous avons donc besoin d'un bureau de dépouillement. Nous ne demanderons pas à chaque groupe de présenter ses candidats à cette tâche, nous y passerions trop de temps. Nous vous proposons quelques noms et vous nous direz si vous

les acceptez ... D'abord ces personnes sont-elles là? C'est la première des choses. Elles sont là. Comme membres, nous vous proposons M^{me} Adozinda da Silva, M^{me} Maxline Stettler, M. Roland Rapaz, M. Vincent Rossi... Est-il là? Non. Alors M^{me} Sylvie Freymond, puis M. Jeyarasasingam Sellathurai et M. René Schaller. Ces personnes et l'assemblée ratifient-elles ce choix? Si c'est le cas, veuillez le manifester par un lever de main. Je vous remercie. Quelqu'un s'oppose? Personne. Quelqu'un s'abstient? Une abstention. Vous êtes donc ratifiés en bloc. Nous vous remercions. Présidence: Jean-Pierre Bébox. M. Bébox accepte-t-il cette charge? Il l'accepte. Les opérations se dérouleront tout au long de la soirée, ce qui signifie que les membres du bureau de dépouillement seront absents à certains moments. Mais rassurez-vous, la soirée sera longue.

Nous traitons le point 5, Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. Il s'agit sauf erreur de la dernière fois où le Conseil communal... Non, il en reste encore? Mais le nombre diminue à chaque fois. J'appelle ici le rapporteur de la commission des naturalisations, M. Albert Graf, à qui je donne la parole pour son rapport.

Pour gagner du temps, nous prendrons les questions orales une fois que le Bureau commencera à dépouiller.

Ici devaient se trouver :

- *le Préavis municipal No 2007/27 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne*
- *le Rapport photocopié de M. Albert Graf, président de la Commission permanente des naturalisations, rapporteur*
- *les débats au plénum retranscrits et*
- *le résultat du scrutin sur l'admission à la bourgeoisie*

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, ces divers documents contenant les renseignements personnels des personnes candidates à la naturalisation ont été supprimés (pp. 680 à 693).

Pour obtenir ces passages, veuillez s'il vous plaît vous adresser aux Archives officielles de la Ville de Lausanne.

Questions orales

Question

M. Guy Pascal Gaudard (LE): – Ma question s’adresse au municipal M. Bourquin et concerne l’immeuble sis à César-Roux 16 à Lausanne. Il devrait, si le peuple lausannois l’accepte lors de la votation du 8 juillet, recevoir le local d’injection. Je me souviens que lors de la dernière séance de ce Conseil, séance où la discussion fut assez animée à propos de cet immeuble, M. Bourquin affirmait ne pas savoir si ce dernier valait Fr. 7 ou 8 millions. En tant que contribuable lausannois, cela fait une différence de Fr. 1 million. Pour un père de famille comme moi, c’est une somme importante, et pour un entrepreneur aussi. Mais mon franc est peut-être plus petit que le sien et nous n’accordons peut-être pas la même valeur aux choses. Ma curiosité d’entrepreneur électricien a été éveillée et j’ai souhaité me rendre sur place pour visiter ce bâtiment. J’y ai fait la rencontre là-bas du concierge, M. Ametti, très sympathique au demeurant, qui m’a appris que depuis que le transfert de propriété...

Le président: – (*Interrompt l’orateur.*) Monsieur Gaudard, je vous rappelle la règle du jeu. Une petite question est courte, spontanée, orale, énoncée éventuellement sur la base d’un pense-bête, mais elle ne constitue pas un développement ni une interpellation. Veuillez résumer au maximum je vous prie, autrement je devrai vous interrompre.

M. Guy Pascal Gaudard (LE): – Oui, Monsieur le Président. L’état général de ce bâtiment m’a paru déplorable: l’étanchéité du toit et de la carrosserie, la chaufferie, les plafonds, la cage d’escalier, les ascenseurs, les boîtes aux lettres, l’état général, en résumé, est affligeant. Même au sous-sol, il y a des blattes, des bestioles dont j’ignore tout. Je suis surpris que la Municipalité ait décidé d’acheter cet immeuble, au vu des travaux plus qu’importants qu’il y aura à y faire. D’où ma question: est-ce que le Service immobilier de la Ville a été sollicité pour une expertise de cet immeuble? Si oui, quel est le prix que le Service immobilier a fixé? Et sinon, pourquoi n’a-t-il pas été consulté?

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine: – D’abord, je rappelle à M. Gaudard que le Service immobilier n’existe plus. Il s’agit aujourd’hui du Service du logement et des gérances. Et ce n’est pas ce service, mais la Commission immobilière qui fait l’estimation des immeubles à acheter. Evidemment, cette dernière a été déléguée pour évaluer cet immeuble. Le prix a été fixé par cette même Commission; d’abord, par le délégué aux affaires immobilières de la Ville, qui l’a proposé à la Commission du même nom. Celle-ci a ensuite consulté la délégation aux affaires immobilières ou la délégation immobilière – je ne sais plus comment elle s’appelle – de la Commission des finances, où siègent

trois représentants du Conseil communal, dont un de LausannEnsemble. Le prix a été communiqué à ce moment-là et nous avons en effet dit qu’il s’agissait d’y aménager surtout des appartements de secours. Accessoirement, c’était un immeuble qui convenait bien pour une infrastructure sociale d’importance, le local d’injection. La Municipalité a été informée de cette proposition de la Commission immobilière. Elle a accepté ce prix, qui tient compte des travaux à entreprendre, ils ne sont pas très importants pour l’immédiat. Il s’agit d’appartements de secours, donc c’est à long terme que d’autres travaux devront être faits, mais le prix fixé par la Commission immobilière tient compte de tout cela.

Le président: – Merci. (*Voix de M. Gaudard, en arrière-plan, incompréhensible.*) Il y a en principe ni réplique ni duplique. Seulement trois mots conclusifs... Alors répliquez!

M. Guy Pascal Gaudard (LE): – Il serait nécessaire de réévaluer le coût global des transformations de cet immeuble pour le rendre au moins salubre.

Question

M^{me} Françoise Longchamp (LE): – Le dernier numéro de *Zoom*, la brochure éditée par l’Association Rel’ier, consacre une part importante de son espace rédactionnel au préavis 2006/66 sur la toxicomanie et la marginalité, ce qui se conçoit. Mais deux pages sont attribuées à l’interview du municipal Bourquin. Or, l’Association Rel’ier est subventionnée grâce aux impôts de tous les citoyens lausannois. L’équité aurait voulu, puisque le municipal a une interview, que l’autre partie de la publication soit consacrée aux opposants au local d’injection. Je demande à la Municipalité si, par équité, elle entend demander à l’Association Rel’ier de publier ces tout prochains jours une nouvelle feuille donnant la parole aux opposants.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l’Environnement: – De toute évidence, chaque communication de la Municipalité à propos du préavis concerné est considérée comme de la propagande, quand bien même elle ne fait qu’exposer ses intentions. Cette publication est faite à l’initiative de Rel’ier, la demande est venue de cette association, qui gère son information comme elle l’entend. La Municipalité n’a pas l’intention de dicter les contenus de leurs publications aux associations qu’elle subventionne. Si les opposants à l’espace de consommation de stupéfiants désirent se faire entendre, ils peuvent s’adresser directement à cette association, qui leur répondra comme elle doit le faire.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Trois derniers votes communaux, trois actes difficilement qualifiables selon la

Loi sur les droits politiques. Après la collecte de bulletins dans un carton, remis au Bureau par M. Bourquin lors du vote sur la caisse unique, nous avons eu droit, le 17 juin dernier, à la collecte de bulletins par un conseiller communal de gauche, qui a également été les remettre au bureau de vote. C'était dans les deux cas en dehors des heures de scrutin. Le samedi 16 juin, cerise sur le gâteau, des personnes ont déposé leur bulletin de vote pour les élections communales du 8 juillet dans l'urne destinée aux élections fédérales sur l'AI. Ma question, toute simple: que sont devenus ces bulletins et combien y en avait-il?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic: – M. Voiblet pose plusieurs questions, je vais les prendre l'une après l'autre.

Dans les deux cas où des membres de la Municipalité, une fois, et du Conseil communal, l'autre fois, ont pris des bulletins pour les acheminer au bureau électoral central, des explications claires ont été données. Le bureau électoral central ne pouvait que les annuler, c'est paru ensuite dans la presse. Les personnes qui ont recueilli ces bulletins ont jugé bon de le faire pour calmer les esprits.

Maintenant, le troisième point. La difficulté, avec une votation le 8 juillet, est que le matériel doit arriver à l'électeur la quatrième semaine avant le vote. Qui se termine, comme vous le savez, le samedi. Cela vaut pour la plus grande partie du matériel, mais un bureau de Poste peut toujours, pour une raison ou une autre, être un peu moins rapide. En concertation avec les instances cantonales, nous avons repoussé cette distribution au samedi. Cela s'est fait dans 95% de la ville. Il y a eu un problème dans un quartier forain, mais c'est une erreur de la Poste. Ce matériel est arrivé le samedi précisément pour rester dans l'esprit du règlement cantonal. Evidemment, nous avons fait cela pour les envois postaux, dont aucun ne pouvait plus arriver avant lundi, afin d'éviter les risques de confusion. L'écrasante majorité des gens qui votent savaient qu'ils ne pouvaient plus poster un bulletin. Nous avons aussi rendu attentifs les bureaux de dépouillement du dimanche que ce genre de situation pouvait se produire. Nous les avons priés de mettre ces bulletins de côté pour qu'ils puissent être comptabilisés et déposés dans l'urne adéquate. Je n'ai pas fait le compte moi-même, mais j'ai été informé par un employé du secrétaire municipal qu'une quarantaine avaient ainsi été mis dans la bonne urne. Ce sont les mesures que nous pouvions et devions prendre pour éviter que, de bonne foi, un électeur ne voie son bulletin perdu pour ces raisons.

Le président: – ... trois mots... Par égalité de traitement. Vous avez droit à une très brève prise de parole, Monsieur Voiblet.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Une question toute simple, Monsieur le Syndic. Est-ce que ces bulletins ont été ouverts?

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ces bulletins ne peuvent pas être ouverts. Ce qui est ouvert, c'est l'enveloppe qui contient le bulletin pour vérifier le droit de vote du citoyen. Après quoi, l'enveloppe jaune fermée qui se trouve à l'intérieur est déposée dans une urne jusqu'au jour du dépouillement. Pour les votations du 17 juin jusqu'au 17 juin, pour celles du 8 juillet jusqu'au 8 juillet. Le 8 juillet au matin, toutes ces enveloppes seront d'abord comptées, pour le bureau des anticipés. Ensuite, une machine que nous avons achetée coupera quelques millimètres de papier, de manière à ce que les scrutateurs puissent faire leur office. Ils commencent le dépouillement je ne sais plus à quelle heure, avec l'autorisation cantonale. Ce sont d'ailleurs des machines automatiques, et les résultats des bureaux dits des anticipés sont connus entre 11 h 30 et midi, en général. C'est-à-dire quand les gens ont fini de voter. Ils ne sont donc pas ouverts prématurément.

Question

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Cette question s'adresse à M. le directeur de la Sécurité publique et des Sports. L'autre jour, en passant à la Riponne, j'ai croisé deux policiers qui portaient manifestement un gilet pare-balles. Je suppose qu'ils ne revenaient pas d'une mission à risque, vu la nonchalance avec laquelle ils traversaient cette place. Je me suis posé la question, et je vous la pose: pourquoi un gilet pare-balles? Est-ce à dire qu'ils ont peur? Est-ce que ça se fait ou est-ce que je me trompe?

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – Je ne connais évidemment pas l'événement justifiant le port de gilet pare-balles lorsque M^{me} de Meuron a vu ces deux policiers sur la place de la Riponne. La consigne est que les policiers mettent ces gilets pare-balles lorsque des dangers éventuels ou potentiels pourraient survenir. Lors d'une ronde normale, notamment dans l'action Printemps sur la place de la Riponne, les policiers ne portent en principe pas de gilet pare-balles.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – (*Quelques mots inaudibles.*)

Le président: – Rapidement, Madame de Meuron.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE): – Puisque la mode est à la réplique, j'aimerais demander au directeur de la Sécurité publique de vérifier. On m'a dit que peut-être ils avaient peur. Je crains que l'on ne porte un gilet pare-balles, avec les risques que cela comporte, parce qu'on a peur. Si tel est le cas...

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports: – C'est faire injure à la police de penser qu'elle a peur de se promener en ville! Elle fait son travail normalement, le mieux possible. On peut toujours faire mieux, mais là, un travail important est

accompli, et je ne crois pas que la police a peur de se promener en ville. Sinon, ils ne seraient pas policiers.

M. Daniel Brélaz, syndic : – On peut faire toutes les interprétations du Règlement que l'on veut, d'ailleurs une commission s'en charge actuellement. Je vous signale simplement que la duplique est une pratique du Grand Conseil, que certains ont habilement glissée ici ce soir. La pratique du Conseil communal est sans duplique. Mais on peut aussi changer ça dans le futur Règlement. (*Quelques voix protestent.*) Si!

Question

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Ayant institué le principe des petites questions quand j'étais président, je confirme que la réplique était possible et que cette pratique a été en vigueur pendant de nombreuses années.

J'arrive à ma question. L'autre jour, j'ai fait un peu de ménage chez moi et je suis tombé sur des publications du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) avec de nombreux chiffres sur Lausanne. J'ai vu, par exemple, une statistique recensant le nombre de déménagements par quartier. Considérant toutes ces statistiques, évidemment intéressantes, mais dont l'établissement prend certainement beaucoup de temps et d'énergie, je me suis posé les deux questions suivantes. Quelle garantie a-t-on que les chiffres publiés servent vraiment à quelque chose? Correspondent-ils véritablement à des besoins? Et ma deuxième question: la Municipalité donne-t-elle des directives pour avoir des réflexions prospectives sur le développement de Lausanne?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Le SCRIS agit sur mandat du Service des études générales et des relations extérieures (SEGRE) et seule une toute petite partie des statistiques est encore sous maîtrise communale. En 2002, un contrat de prestations a été passé avec le Canton pour que, vu le nombre toujours plus grand de statistiques jugées nécessaires par les diverses Autorités – y compris fédérales – pour appréhender l'évolution des paramètres de la vie économique et sociale, voire environnementale, de ce pays, on ne pouvait pas continuer avec une unité autonome. Dire avec certitude que toute statistique est indispensable relèverait d'une solution de facilité que je ne me permettrai pas. Inversement, dire lesquelles pourraient éventuellement être supprimées poserait une question importante: chaque fois qu'on a supprimé des statistiques ou qu'un membre de ce Conseil a trouvé qu'il en manquait une, il y eu a une petite question, une interpellation, voire un postulat pour l'introduire. A ce jour, je n'ai jamais vu personne demander la suppression de telle ou telle de ces statistiques. Mais vous avez le droit de le faire et ce sera examiné, le cas échéant. Cela dit, ce mandat est défini de manière précise par le SEGRE qui, il est vrai, ne demande pas chaque fois l'avis de la Municipalité sur chaque statistique. Il les réalise dans

le cadre de l'enveloppe du contrat de prestations de l'Etat, en jugeant avec tous les services de la Ville lesquelles sont nécessaires.

Question

M. Alain Hubler (AGT) : – Vous nous avez parlé tout à l'heure de M^{me} la présidente du Grand Conseil. Je vais aussi en parler. M^{me} Calmy-Rey fait sponsoriser la fête du Grütli le 1^{er} août par Swatch, la présidente du Grand Conseil va faire sponsoriser sa réception par la Ville de Lausanne et par Sunrise. Alors j'ai une question à poser non pas du point de vue du city management, mais de celui du marketing urbain, dont on a parlé et dont on parlera. Qu'est-ce que ça fait à la Ville de Lausanne et à sa Municipalité d'être co-sponsor, avec Sunrise, de la fête de la première citoyenne du canton?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je pensais que M. Hubler allait cibler sa question avec encore plus de précision, donc pas sur la Municipalité... Indépendamment de cela, je vous rappelle que des sponsors ont existé pour de nombreuses fêtes de présidents du Grand Conseil. Nestlé a sponsorisé pour une bonne part la fête de M^{me} Jacqueline Maurer-Mayor, à l'époque. Swisscom a sponsorisé une des fêtes précédentes, Gaznat en a sponsorisé une autre. Ce n'est donc pas vraiment une première.

Le président : – Nous en avons fini avec les petites questions et nous allons aborder le plat de résistance de la soirée, à savoir les comptes de l'exercice 2006.

Je vous invite à prendre vos brochures bleues et j'invite à la tribune le président de la Commission des finances, M. Claude Bonnard, pour la lecture de son rapport.

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2006

Préavis N° 2007/21

Lausanne, le 5 avril 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre c), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2006.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

1. **Introduction**
2. **Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2006**
 - 2.1 *Compte de fonctionnement*
 - 2.2 *Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 *Bilan général*
3. **Conclusion**

1. Introduction

L'objectif tant recherché d'équilibrer le compte de fonctionnement a été atteint en 2006 avec un excédent des revenus de 8,6 millions de francs; le budget affichait un excédent des charges de 18,1 millions, crédits supplémentaires compris. L'amélioration constatée est donc de 26,8 millions de francs.

En comparaison des comptes de 2005 (excédent des charges de 36,1 millions de francs), l'écart positif atteint 44,7 millions de francs.

Pour 2006, les revenus fiscaux sont globalement en progression, de l'ordre de 55 millions tant par rapport aux comptes 2005 que du budget 2006. Au niveau du détail, on relèvera en particulier que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales enregistre une plus-value importante vis-à-vis du budget (+ 27,7 millions), ainsi que l'impôt sur les successions et donations qui a été particulièrement élevé (+ 7,3 millions).

Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont à nouveau inférieures aux prévisions (- 24,9 millions) pour s'inscrire à 102,7 millions. L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint 118,7 millions et conduit à un excédent d'autofinancement de 16 millions, lequel a contribué à financer les acquisitions du patrimoine financier.

La Municipalité est satisfaite de ce résultat récompensant les efforts d'assainissement consentis ces dernières années, tout en rappelant qu'en même temps la Ville a consacré davantage de moyens financiers dans les secteurs de la petite enfance et de la sécurité, notamment.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2006 :

COMPTE 2005	BUDGET 2006 (y c. crédits suppl.)		COMPTE 2006		ECARTS
Fr.	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTE DE FONCTIONNEMENT	CHARGES	REVENUS	
1'367'149'603.30	1'476'847'900	Total des revenus		1'530'591'077.33	53'743'177.33
1'403'248'748.47	1'494'974'200	Total des charges	1'521'950'337.88		26'976'137.88
-36'099'145.17	-18'126'300.00	Excédent de revenus ou de charges (-)	8'640'739.45		26'767'039.45
		COMPTE DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES	
91'502'254.13	136'475'200	Total des dépenses	111'067'377.58		-25'407'822.42
9'248'872.61	8'886'000	Total des recettes		8'355'723.26	-530'276.74
82'253'381.52	127'589'200	Investissements nets		102'711'654.32	-24'877'545.68
		FINANCEMENT			
-82'253'381.52	-127'589'200	Investissements nets	102'711'654.32		-24'877'545.68
106'091'406.39	109'909'000	* Amortissements		110'992'042.75	1'083'042.75
4'543'052.02	-13'800	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve	871'734.93		857'934.93
-36'099'145.17	-18'126'300	* Reprise du résultat du compte de fonctionnement		8'640'739.45	-26'767'039.45
-7'718'068.28	-35'820'300	Insuffisance (-) ou excé- dent d'autofinancement	16'049'392.95		-19'770'907.05
74'535'313.24	91'768'900	* Autofinancement		118'761'047.27	26'992'147.27

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2006

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) ou des revenus
Budget initial	1'477'922'700.00	1'473'512'900.00	-4'409'800.00
Crédits supplémentaires	17'051'500.00	3'335'000.00	-13'716'500.00
Budget final	1'494'974'200.00	1'476'847'900.00	-18'126'300.00
Comptes 2006	1'521'950'337.88	1'530'591'077.33	8'640'739.45
Ecart	26'976'137.88	53'743'177.33	26'767'039.45
	1.80%	3.64%	

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2006 s'établit comme il suit:

	Comptes 2006	Budget 2006 + crédits sup- plémentaires	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1'521'950'337.88	1'494'974'200	26'976'137.88	1.80
30 Charges de personnel	458'795'910.11	459'408'300	-612'389.89	-0.13
31 Biens, services et marchandises	416'538'615.37	405'189'900	11'348'715.37	2.80
32 Intérêts passifs	74'929'338.19	75'560'000	-630'661.81	-0.83
33 Amortissements	121'727'555.41	116'505'500	5'222'055.41	4.48
35 Dédommagements à des collectivités publiques	150'420'285.25	135'871'800	14'548'485.25	10.71
36 Subventions accordées	74'280'519.89	76'189'500	-1'908'980.11	-2.51
38 Attributions aux réserves	6'777'467.63	6'591'800	185'667.63	2.82
39 Imputations internes	218'480'646.03	219'657'400	-1'176'753.97	-0.54
4 REVENUS	1'530'591'077.33	1'476'847'900	53'743'177.33	3.64
40 Impôts	457'689'708.25	402'220'000	55'469'708.25	13.79
41 Patentes, concessions	1'831'655.50	2'122'000	-290'344.50	-13.68
42 Revenus des biens	64'896'959.92	62'267'100	2'629'859.92	4.22
43 Taxes, ventes et prestations facturées	630'536'544.30	629'612'200	924'344.30	0.15
44 Part à des recettes sans affectation	3'353'835.30	2'500'000	853'835.30	34.15
45 Dédommagements de collectivités publiques	144'292'757.29	150'065'100	-5'772'342.71	-3.85
46 Subventions acquises	1'859'768.18	1'798'500	61'268.18	3.41
48 Prélèvements sur les réserves	7'649'202.56	6'605'600	1'043'602.56	15.80
49 Imputations internes	218'480'646.03	219'657'400	-1'176'753.97	-0.54
RESULTAT				
Excédent de charges		-18'126'300		
Excédent de revenus	8'640'739.45			

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES**+ 27,0 mios****30 Charges de personnel****- 0,6 mio**

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	458'795'910.11	459'408'300.00	-612'389.89	-0.1
Administration générale et finances	40'038'393.22	40'674'100	-635'706.78	-1.6
Sécurité publique	101'708'972.82	105'621'300	-3'912'327.18	-3.7
Culture, sports, patrimoine	30'660'909.97	30'926'200	-265'290.03	-0.9
Travaux	86'519'169.33	90'024'300	-3'505'130.67	-3.9
Enfance, jeunesse et éducation	68'838'423.36	71'164'900	-2'326'476.64	-3.3
Sécurité sociale et environnement	74'470'665.39	77'234'600	-2'763'934.61	-3.6
Services industriels	56'559'376.02	56'762'900	-203'523.98	-0.4
Correctifs de la masse salariale	0.00	-13'000'000	13'000'000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales nettes anticipées au niveau du budget, d'un montant de 13 millions, ont été très légèrement dépassées.

31 Biens, services et marchandises**+ 11,3 mios**

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	13'142'682.90	13'378'100	-235'417.10	-1.8
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	24'777'405.92	25'209'700	-432'294.08	-1.7
Marchandises	15'842'228.91	16'189'700	-347'471.09	-2.1
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	28'740'325.38	30'424'100	-1'683'774.62	-5.5
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	18'007'621.15	18'456'900	-449'278.85	-2.4
Honoraires et prestations de services	73'086'209.01	71'625'000	1'461'209.01	2.0
Autres dépenses en biens, services et marchandises	25'142'637.88	26'601'700	-1'459'062.12	-5.5
Sous-total	198'739'111.15	201'885'200	-3'146'088.85	-1.6
Achats d'énergie des SI	217'799'504.22	203'304'700	14'494'804.22	7.1
Total	416'538'615.37	405'189'900	11'348'715.37	2.8

Le dépassement constaté dans ce chapitre provient essentiellement des achats d'énergie des SI, lesquels font apparaître les écarts suivants :

	<i>(en mio de Fr.)</i>
• Gaz (augmentation du prix d'achat)	+ 8,0
• Chauffage à distance (diminution des achats de gaz suite à la mise en service de l'usine Tridel)	- 4,1
• Electricité (hausse du prix et du volume des achats)	+ 10,6

Globalement, la hausse du coût des achats a pu être répercutée dans une large mesure au niveau des ventes, d'où un résultat des Services industriels à peine inférieur au budget, crédits supplémentaires compris.

Abstraction faite des éléments évoqués ci-dessus, l'on peut constater les principaux écarts suivants :

	<i>(en mio de Fr.)</i>
• Service des eaux – Diminution des achats de fournitures	- 0,6
• Step – Economies d'énergie	- 0,4
• Achats de marchandises	- 0,3
• Routes et mobilité – Travaux d'entretien reportés sur 2007	- 0,6
• Corps de police – Economie sur travaux d'entretien	- 0,3
• Loyers et redevances d'utilisation	- 0,4
• SOI – Economie au niveau de la téléphonie	- 0,4
• Routes et mobilité – Frais d'affichage (compensé dans les revenus)	+ 1,7
• Incinération des déchets – Augmentation des volumes traités pour Lausanne	+ 1,8
• Service des eaux – Economie grâce à la diminution des fuites	- 0,3
• SI – Impôts, taxes et frais divers	- 0,9

32 Intérêts passifs - 0,6 mio

Le niveau moyen de la dette flottante au cours de l'exercice 2006 a été sensiblement inférieur aux prévisions grâce à des rentrées fiscales régulièrement plus importantes qu'attendues, d'où un recours plus limité aux emprunts à court terme.

33 Amortissements + 5,2 mios

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	121'727'555.41	116'505'500	5'222'055.41	4.5
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	6'779'001.72	5'000'000	1'779'001.72	35.6
Autres pertes, défalcatons et moins-values	3'956'510.94	1'596'500	2'360'010.94	147.8
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	70'765'965.04	69'222'000	1'543'965.04	2.2
Amortissements du patrimoine administratif des SI	40'226'077.71	40'687'000	-460'922.29	-1.1

Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, outre les pertes comptabilisées dans les comptes, qui se sont révélées sensiblement supérieures aux prévisions, le risque portant sur les créances d'impôts figurant au Bilan a été évalué à quelque 27,8 millions de francs à fin 2006. Il est couvert par la provision générale pour risques de pertes sur débiteurs, qui a été portée à 40 millions.

S'agissant des « Autres pertes », il convient de relever le dépassement de 0,8 million de francs au Service immobilier, lequel résulte essentiellement de la moins-value enregistrée lors de la vente à KBA-GIORI SA d'une parcelle sise à l'avenue du Grey, conformément au préavis N° 2006/20 du 18 mai 2006. Par ailleurs, le matériel obsolète du Magesi a fait l'objet d'amortissements, tant aux SI qu'au Service des eaux, pour un montant total de l'ordre de 1 million de francs.

Quant à l'écart enregistré dans les amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale, il s'explique par un amortissement supplémentaire de 2 millions de francs pratiqué sur les installations non encore amorties du stade de la Pontaise, opération effectuée dans la perspective de la mise en œuvre du projet « Métamorphose ».

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 14,5 mios

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	150'420'285.25	135'871'800	14'548'485.25	10.7
Contribution au fonds de péréquation intercommunal	64'755'238.00	56'255'000	8'500'238.00	15.1
Participation à des entreprises de transports	34'149'060.40	35'000'000	-850'939.60	-2.4
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1'965'555.60	1'500'000	465'555.60	31.0
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	0.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	468'608.00	469'000	-392.00	-0.1
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	5'215'628.00	5'900'000	-684'372.00	-11.6
Facture sociale	43'291'243.00	36'100'000	7'191'243.00	19.9
Autres dédommagements	434'952.25	507'800	-72'847.75	-14.3

S'agissant du **fonds de péréquation**, il convient tout d'abord de rappeler que le budget 2006 a été établi à partir des simulations effectuées par l'Etat, y compris les revenus enregistrés au chapitre 45. Depuis lors, les recettes fiscales ont fortement progressé (voir chapitre 40), particulièrement au niveau des personnes morales, d'où une nette augmentation de la valeur du « point d'impôt ». Précisons que cette donnée est utilisée dans les calculs de la péréquation, notamment pour définir le seuil à partir duquel les charges thématiques (routes, transports, forêts) peuvent faire l'objet d'une participation du fonds. En outre, les charges thématiques liées aux routes et transports se sont révélées nettement moins élevées que prévu suite, d'une part, à des dépenses moindres réalisées au Service des routes et de la mobilité et, d'autre part, au fait que l'Etat avait inclus dans ses calculs le passage de 30 à 50% de la part des Communes aux charges du trafic régional.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a procédé à des correctifs portant sur l'augmentation de la contribution lausannoise (+ 8,5 millions de francs) et sur la diminution du montant rétrocédé pour les dépenses routières et de transports (- 6,5 millions de francs). Compte tenu du fait que le décompte définitif des péréquations dépendra également de l'évolution des chiffres des autres Communes vaudoises, ces correctifs ne peuvent revêtir qu'un caractère sommaire et provisoire.

Par ailleurs, on peut relever que la **participation aux entreprises de transports publics urbains** a bénéficié d'une ristourne de 0,6 million en correction de l'exercice 2005.

S'agissant des **frais de taxation et de perception des impôts**, le tarif de rémunération du travail de l'Etat a été revu à la hausse et le volume des impôts mis en compte a nettement progressé.

Quant à la **facture sociale**, elle dépasse de quelque 7,2 millions de francs le montant budgétisé après la ristourne d'un montant trop versé de quelque 0,6 million de francs concernant l'exercice 2005, les dernières prévisions de l'Etat, lors de l'élaboration du budget, étant à l'époque arrivées trop tardivement. Précisons enfin qu'au moment du bouclage des comptes sous revue, le décompte final 2006 n'était pas connu.

36 *Subventions accordées*

- 1,9 mio

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	74'280'519.89	76'189'500	-1'908'980.11	-2.5
Administration générale et finances	3'466'813.90	3'689'000	-222'186.10	-6.0
Sécurité publique	55'790.00	58'800	-3'010.00	-5.1
Culture, sports, patrimoine	32'049'261.80	32'144'500	-95'238.20	-0.3
Enfance, jeunesse et éducation	19'437'226.83	19'756'500	-319'273.17	-1.6
Sécurité sociale et environnement	18'855'369.05	20'190'700	-1'335'330.95	-6.6
Services industriels	416'058.31	350'000	66'058.31	18.9

L'économie constatée dans ce chapitre provient principalement de l'Office du logement (participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières et aides individuelles), les subventions étant restées globalement à près d'un million de francs en dessous des prévisions. Cette situation s'explique notamment par le fait que certaines opérations (constructions nouvelles, rénovations) se sont déroulées moins rapidement que prévu, alors que l'Allocation individuelle communale n'a pas atteint le montant plafond prévu au budget. De plus, la chaire d'honneur de la Ville à l'Université de Lausanne n'ayant pas été occupée, il en résulte une économie de 0,22 million de francs. Par ailleurs, à la direction «Enfance, jeunesse et éducation», la subvention de 0,28 million de francs prévue pour le Centre de puériculture de Lausanne et environs n'a pas été versée, ayant été reprise par l'Etat dans le cadre de la convention liée aux activités des infirmières scolaires. Quant aux aides individuelles du Service social, elles sont restées en deçà du budget pour environ 0,3 million de francs.

38 *Attributions aux réserves*

+ 0,2 mio

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	6'777'467.63	6'591'800	185'667.63	2.8
Fonds de renouvellement de la compostière	70'000.00	70'000	0.00	0.0
Fonds de régularisation des loyers	0.00	1'000	-1'000.00	-100.0
Fonds de péréquation de la STEP	471'567.63	0	471'567.63	
Fonds du Service des eaux	1'548'800.00	1'548'800	0.00	0.0
Fonds des SI	4'687'100.00	4'972'000	-284'900.00	-5.7

Au Service d'assainissement, les économies réalisées dans les charges (traitements du personnel, eau, énergie, électricité, marchandises) ont permis de dégager un excédent de revenus dans les centres budgétaires 4602 (unité de gestion du réseau) et 4603 (traitement des eaux usées), d'où une attribution au Fonds de péréquation de la Step.

39
49 *Imputations internes*

- 1,2 mio

C'est le niveau moyen du patrimoine administratif à amortir moins important que prévu qui a provoqué cet écart sur la facturation interne des intérêts.

REVENUS**+ 53,7 mios****40 Impôts****+ 55,5 mios**

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	<u>Comptes 2006</u>	<u>Budget 2006</u>	<u>Comptes 2005</u>
	fr.	fr.	fr.
Total	457'689'708.25	402'220'000	403'492'757.89
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	<u>286'793'532.85</u>	<u>270'000'000</u>	<u>281'558'717.20</u>
– sur le revenu	254'923'386.10	238'500'000	252'522'417.45
– sur la fortune	25'584'697.65	28'000'000	23'595'106.05
– perçu des étrangers	5'671'190.40	3'000'000	4'454'581.25
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	614'258.70	500'000	986'612.45
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	<u>97'652'443.30</u>	<u>70'000'000</u>	<u>62'780'080.90</u>
– sur le bénéfice	82'854'989.45	60'000'000	49'541'635.95
– sur le capital	14'797'453.85	10'000'000	13'238'444.95
Produit des autres impôts :	<u>73'243'732.10</u>	<u>62'220'000</u>	<u>59'153'959.79</u>
– foncier	26'348'218.90	26'000'000	26'228'442.30
– complémentaire sur les immeubles	2'876'007.20	3'000'000	3'761'001.55
Droits de mutation sur les transf. imm.	10'959'591.90	7'500'000	7'320'932.75
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	27'277'408.80	20'000'000	15'946'672.84
– sur les divertissements	5'557'695.30	5'500'000	5'624'745.35
– sur les chiens	224'810.00	220'000	272'165.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2006 atteint 286,8 millions de francs soit une amélioration de 16,8 millions en comparaison du budget, et de 5,2 millions par rapport aux comptes de l'année précédente.

Au 31 décembre 2006, l'Administration cantonale des impôts déclarait que 99% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2003, 98,5% pour 2004 et 78,2% pour 2005.

Les impôts comptabilisés en 2006 correspondent aux acomptes facturés pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2005 :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
2002 et antérieures	–	– 0,2
2003	4,2	16,1
2004	16,3	20,6
2005	12,6	245,1
2006	<u>253,7</u>	–
	<u>286,8</u>	<u>281,6</u>

Les acomptes de 2003, 2004 et 2005 s'étant avérés insuffisants, l'Administration cantonale des impôts a majoré de 2% ceux de 2006 puis encore de 3% ceux de 2007.

A l'avenir, ceci aura pour conséquence de réduire les écarts positifs entre taxations et acomptes, donc l'effet «rattrapage».

Maintenant que l'Administration cantonale des impôts dispose des données des trois premières années fiscales régies par le nouveau système de taxation, des données statistiques (structure des contribuables, évolution, etc.) devraient être disponibles en été 2007.

Personnes morales

Comme déjà relevé l'an dernier, les informations reçues de l'Administration cantonale des impôts ne satisfont pas encore nos besoins. En règle générale, dans une année comptable sont enregistrés les premiers et deuxièmes acomptes facturés pour l'année de référence et les troisièmes acomptes ajustés par la taxation de l'année précédente. Dans la réalité et pour différentes raisons, pour certaines sociétés les travaux de taxation ne sont achevés que deux voire trois ans après l'année concernée.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2005 et en 2006.

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
2002 et antérieures	–	2,5
2003	–1,3	– 0,5
2004	– 0,1	5,8
2005	24,3	54,5
2006	74,2	0,5
2007 (sociétés ne bouclant pas au 31 décembre)	<u>0,5</u>	<u>–</u>
	<u>97,6</u>	<u>62,8</u>

Ainsi que l'on peut le constater, la bonne conjoncture économique de ces dernières années se reflète dans le produit des impôts des personnes morales. Les performances financières de ces dernières sont en effet plus sensibles à l'évolution conjoncturelle que les revenus des personnes physiques. Précisons toutefois que, comme l'on s'y attendait, une partie de la matière fiscale de 2005 a été reportée sur 2006, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-avant.

Impôt complémentaire sur les immeubles

En moyenne annuelle, cet impôt avoisine 3 millions de francs, avec parfois des écarts d'une année à l'autre dus à une facturation à périodes variables par l'Administration cantonale des impôts. Cette rubrique est composée du produit de l'impôt facturé aux personnes morales pour les immeubles non affectés à l'exploitation de l'entreprise diminué de la charge résultant du remboursement dudit impôt en cas de vente d'un immeuble entraînant le paiement d'un droit de mutation.

Impôt sur les successions et les donations

En 2006, cet impôt atteint un niveau très élevé avec 27,3 millions; depuis 1991, seules les années 1999 avec 40 millions et 2001 avec 27,7 millions ont enregistré des chiffres supérieurs. Le produit de cet impôt a porté sur près de 350 dossiers, dont un pour plus de 9,8 millions de francs et trois pour des montants compris entre 1,0 et 1,5 million de francs; à eux seuls, ces quatre dossiers couvrent plus de 49% des revenus totaux.

42 Revenus des biens

+ 2,6 mios

	<u>Comptes</u> <u>2006</u>	<u>Budget</u> <u>2006</u>	<u>Ecarts (+/-)</u>	
	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>fr.</u>	<u>%</u>
	64'896'959.92	62'267'100	2'629'859.92	4.2
Intérêts	2'613'423.66	2'738'000.00	-124'576.34	-4.5
Revenu des immeubles du patrimoine financier	29'836'328.67	29'335'000.00	501'328.67	1.7
Revenu des biens du patrimoine administratif	31'053'738.35	29'418'900.00	1'634'838.35	5.6
Autres revenus	1'393'469.24	775'200.00	618'269.24	79.8

Alors que les intérêts moratoires relatifs aux impôts sont restés près de 0,2 million de francs au-dessous des prévisions, les loyers perçus au Service immobilier (patrimoine financier) ont dépassé les attentes pour 0,8 million de francs.

Au niveau des revenus des biens du patrimoine administratif, les encaissements liés au parcage, bien qu'en progression par rapport à l'exercice précédent, sont restés en dessous des prévisions, d'où un manco de 0,9 million de francs. En revanche, on peut relever que les recettes relatives à l'affichage public ont dépassé le budget de quelque 1,7 million de francs suite à la refacturation des prestations gratuites facturées par la SGA à des fins de TVA (voir chapitre 31). De même, les ventes de bois ont procuré des recettes supplémentaires pour 0,7 million de francs grâce à la reprise du marché et à l'augmentation des volumes traités.

Dans le poste «Autres revenus», signalons des recettes supplémentaires au Service immobilier pour 0,4 million de francs, découlant principalement de l'encaissement d'une indemnité de l'ECA suite à un incendie.

43 Taxes, ventes et prestations facturées

+ 0,9 mio

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2006	2006	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	105'265'575.99	105'760'500	-494'924.01	-0.5
Ventes diverses (sans les ventes des SI)	58'089'893.76	63'120'400	-5'030'506.24	-8.0
Frais facturés à des tiers, remboursements	11'398'017.22	8'817'200	2'580'817.22	29.3
Amendes	17'232'892.06	24'500'000	-7'267'107.94	-29.7
Autres contributions	15'939'834.26	17'494'100	-1'554'265.74	-8.9
Sous-total	207'926'213.29	219'692'200	-11'765'986.71	-5.4
Ventes des SI	422'610'331.01	409'920'000	12'690'331.01	3.1
	630'536'544.30	629'612'200	924'344.30	0.1

Aux Services industriels, ainsi que déjà relevé au chapitre 31, les ventes ont enregistré une hausse globale de 12,7 millions, les écarts dans le détail étant les suivants :

	(en mios de Fr.)
• Ventes de gaz (adaptation des prix dès le 1 ^{er} juillet 2006)	10,1
• Ventes d'énergie-chaleur	- 3,2
• Ventes d'électricité	7,8
• Vente de la production d'électricité de l'usine de Lavey (faible hydraulité)	- 2,0

Voici les principaux autres écarts qui peuvent être mis en exergue dans ce chapitre :

	(en mios de Fr.)
• Prestations et ventes des PFO	- 0,6
• Prestation du centre de ramassage et de tri des déchets	2,0
• Taxe d'épuration des eaux (liée à la baisse des ventes d'eau)	- 0,7
• Taxe de raccordement des eaux	1,3
• Prestations du Service dentaire	- 0,5
• Centres de vie infantine communaux – Facturation aux parents	- 0,7
• Ventes d'eau	- 4,9
• Petite enfance – Remboursements des institutions subventionnées	1,0
• Amendes – Diminution du nombre des amendes à tarif élevé	- 7,3
• Facturation des SI aux crédits d'investissements (intérêts et prestations)	- 2,0
• Service du multimédia – Recettes Internet	- 0,6

Hormis les ventes d'énergie des SI, on peut constater que les revenus du chapitre sous revue ont fait globalement l'objet d'une surévaluation dépassant en moyenne 5%.

44 Part à des recettes sans affectation

+ 0,9 mio

Notre part à l'impôt sur les gains immobiliers, en progression, a dépassé nos prévisions. Cette évolution est à mettre à nouveau en relation avec la bonne santé du marché immobilier.

45 Dédommagements de collectivités publiques

- 5,8 mios

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	144'292'757.29	150'065'100	-5'772'342.71	-3.8
Fonds de péréquation intercommunal	62'834'614.00	63'000'000	-165'386.00	-0.3
Contribution du fonds de péréquation intercommunal aux dépenses routières et de transports	13'500'000.00	20'000'000	-6'500'000.00	-32.5
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	7'297'102.85	7'372'000	-74'897.15	-1.0
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'995'533.80	1'457'500	538'033.80	36.9
Participation des collectivités publiques aux charges de la DEJE	19'781'031.56	20'611'300	-830'268.44	-4.0
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3'989'434.65	4'291'800	-302'365.35	-7.0
Participations diverses aux charges du Service social	17'849'659.52	15'307'500	2'542'159.52	16.6
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	9'653'685.91	10'570'200	-916'514.09	-8.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés	6'466'009.75	6'414'800	51'209.75	0.8
Autres dédommagements	925'685	1'040'000	-114'314.75	-11.0

Outre les contributions du Fonds de péréquation intercommunal, qui ont déjà fait l'objet d'une analyse au chapitre 35, on peut relever une sous-évaluation de la participation cantonale aux excédents de charges du groupe sanitaire, du SMUR et des antennes de Bussigny et Mezières.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des autres collectivités publiques, de 0,3 million de francs.

A la DEJE, la nouvelle convention signée avec l'Etat se rapportant aux activités des infirmières scolaires, déjà évoquée au chapitre 36, a notamment pour conséquence une diminution de la participation cantonale aux charges du Service de santé des écoles de 0,5 million de francs.

Enfin, au Service social, c'est l'accroissement de la contribution cantonale aux charges du CSR en raison de l'augmentation du volume des dossiers d'aide sociale et de l'effectif du Service qui explique des participations supplémentaires pour 2,5 millions de francs.

46 Subventions acquises**+ 0,1 mio**

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit:

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	1'859'768.18	1'798'500	61'268.18	3.4
Subvention de la Confédération et du Canton pour les forêts	821'714.90	700'000	121'714.90	17.4
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	143'909.75	136'900	7'009.75	5.1
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	626'682.95	662'700	-36'017.05	-5.4
Autres subventions	267'461	298'900	-31'439.42	-10.5

Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier.

48 Prélèvements sur les réserves**+ 1,0 mio**

	Comptes 2006	Budget 2006	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	7'649'202.56	6'605'600	1'043'602.56	15.8
Fonds de péréquation des PFO	16'609.41	0	16'609.41	
Fonds de régularisation des loyers	6'321.00	1'000	5'321.00	532.1
Fonds de péréquation de la STEP	0.00	304'600	-304'600.00	-100.0
Fonds des SI	7'626'272.15	6'300'000	1'326'272.15	21.1

Les Pompes funèbres officielles ont enregistré un léger déficit, lequel a dès lors entraîné un recours au Fonds de péréquation.

Par ailleurs, compte tenu de l'amélioration du résultat d'exploitation des sous-centres 4602 et 4603 liés à l'épuration des eaux, il n'a pas été nécessaire de faire appel au Fonds de péréquation de la Step.

Enfin, aux Services industriels, divers prélèvements ont été effectués, dont notamment un de Fr. 1'177'000.-, non prévu au budget, opéré au Service de l'électricité pour compenser la faible production de Lavey.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit:

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	104'267'282.82	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	5'735'152.63	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		277'449.29
Prêts et participations permanentes	-464'467.05	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	1'806'858.47	
Subventions et recettes pour investissements		8'205'723.26
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		150'000.00
Investissements nets		102'711'654.32
	111'344'826.87	111'344'826.87
FINANCEMENT		
Investissements nets	102'711'654.32	
Amortissement du patrimoine administratif		110'992'042.75
Reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement		8'640'739.45
Diminution des provisions, fonds de réserve et d'égalisation des résultats	871'734.93	
Excédent d'autofinancement	16'049'392.95	
	119'632'782.20	119'632'782.20

Les dépenses nettes d'investissements 2006 se sont établies à 102,7 millions de francs, soit très nettement en dessous du chiffre prévu au budget (127,6 millions). Cet écart provient principalement du décalage intervenu dans la réalisation de certains objets prévus dans le plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à 118,8 millions de francs, montant définissant un taux de couverture des dépenses nettes d'investissements fort satisfaisant de 115,6%, l'excédent d'autofinancement de quelque 16 millions de francs ayant permis de financer en partie les acquisitions du patrimoine financier.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2006:

	Dépenses 2006	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de Fr.)</i>	
<u>Culture, sports, patrimoine</u>		
Réhabilitation du Théâtre des Roseaux (Les Docks)	1,4	0,7
Immeuble administratif Flon-Ville	9,4	12,0
<u>Travaux</u>		
Nouveaux ateliers de signalisation routière	1,5	2,2
Rénovation et extension de la voirie	2,8	2,5
Nouveau centre intercommunal de logistique de gestion des déchets	2,3	3,6
Dérivation de la Louve	7,3	6,3
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	2,3	2,0
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	6,5	5,5
Station de pompage de Haut-Vallon	2,8	1,0

	Dépenses 2006	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en millions de Fr.)</i>	
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>		
Construction d'une salle omnisports (C.-F. Ramuz / Vieux-Moulin)	2,2	0,3
Rénovation de la salle de gymnastique du collège de Chailly	1,9	2,2
Ecole et centre de vie enfantine de la Bourdonnette – Assainissement	2,1	1,5
<u>Sécurité sociale et environnement</u>		
M2 – Réaménagement des espaces publics	3,0	0,0
<u>Services industriels</u>		
Remplacements et extensions ordinaires	20,5	19,9
Restructuration partielle des réseaux à haute tension 50 et 125 kV	3,2	4,0
Développement des services multimédia	1,4	0,8

2.3 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 172'944'886.06**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2006 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2006 mais non encore encaissés au 31 décembre 2006.

115 Débiteurs **Fr. 126'186'577.71**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2006.

123 Immeubles **Fr. 348'572'960.13**

L'importante augmentation de ce poste par rapport à 2005 (de 26,2 millions environ) résulte, d'une part, des travaux à plus-values enregistrés au cours de l'exercice 2006 (2,8 millions, dont 1,7 million pour l'immeuble Rue Neuve 6/Pré-du-Marché 5), et d'autre part, des acquisitions pour 24,9 millions de francs (anciennes halles aux cuirs, Jeunotel et propriété Edelweiss à l'avenue de Morges principalement). Ce poste a par ailleurs enregistré des diminutions pour 1,5 million de francs environ, suite essentiellement à un transfert au patrimoine administratif (0,5 million) et à diverses ventes (1,0 million).

13 Actifs transitoires **Fr. 70'384'515.42**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2006 encaissés au début 2007. C'est ce dernier point qui explique la forte augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Patrimoine administratif **Fr. 1'206'190'345.33**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2006	926'061
Investissements bruts	111'067
Plus-value sur les participations permanentes	288'446
	1'325'574
dont à déduire :	
– Recettes d'investissements	8'355
– Transfert au patrimoine financier (forêts)	37
– Amortissements	110'992
	119'384
Solde au 31 décembre 2006	1'206'190

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

- **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 842'001'255.35**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

Voici, à titre indicatif, les éléments constitutifs des investissements des SI, qui représentent la partie prépondérante de ce chapitre (en millions de francs):

Installations des Services généraux (immeubles administratifs, Magesi)	38,7
Installations du Service du gaz et du chauffage à distance	121,2
Installations du Service de l'électricité	378,4
Télé réseau, télécom, Internet	p.m.

- **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 355'302'069.56**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition, ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Relevons que ces dernières ont été reprises des Services industriels par le Service financier et qu'elles ont fait l'objet d'une réévaluation fondée sur la valeur dite «substantielle» (voir détail dans l'annexe au bilan), première opération visant à faire apparaître les actifs du bilan à une valeur proche de celle du marché, dans la perspective d'une migration de la comptabilité vers un nouveau modèle en cours d'élaboration.

- **16 Subventions d'investissements** **Fr. 575'730.36**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

- **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 8'311'290.06**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

19 Découvert **Fr. 681'439'039.49**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2006	978'526
Excédent de revenus du compte de fonctionnement de 2006	– 8'641
Revalorisation des participations permanentes	– 288'446
Etat au 31 décembre 2005	681'439

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 61'700'000.00**

L'augmentation de la dette consolidée, de 51,2 millions de francs (voir ci-après), a permis de réduire le niveau de la dette flottante à fin 2006.

22 Dettes à moyen et à long termes **Fr. 2'186'200'000.00**

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2006, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunts effectués			
Emprunt privé	150'000'000	2.488	2006 - 2016
Emprunt privé	100'000'000	3.295	2006 - 2020
FLAT	1'200'000	2.450	2006 - 2011
Total	251'200'000		
Remboursements			
Assurance	10'000'000	3.000	1999 - 2006
Assurance	5'000'000	3.860	2000 - 2006
Banque	30'000'000	2.935	1999 - 2006
Caisse de pensions	10'000'000	4.625	1996 - 2006
Assurance	10'000'000	4.500	1996 - 2006
Banque	20'000'000	3.590	1998 - 2006
Assurance	10'000'000	4.750	1996 - 2006
Assurance	10'000'000	4.375	1996 - 2006
Banque	20'000'000	4.250	1996 - 2006
Banque	50'000'000	3.950	1997 - 2006
Assurance	10'000'000	3.375	1998 - 2006
Assurance	5'000'000	4.000	1997 - 2006
Assurance	10'000'000	4.000	1997 - 2006
Total	200'000'000		
Augmentation des emprunts consolidés	51'200'000		

232 Fondations **Fr. 1'293'244.93**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 20'683'613.94**

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. La diminution du poste «Fondations» provient d'une opération de prêt à terme fixe de 1,2 million de francs effectuée par la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT) auprès de la Ville (voir tableau ci-dessus).

Il convient également de signaler, sous la rubrique «Fonds spéciaux sans personnalité juridique», la disparition du **Fonds du capital-risque de la Ville de Lausanne**, dont la mission a été reprise et élargie sur le plan territorial en 2006 par Lausanne Région, sous la nouvelle appellation «Fonds Capital Développement». Dès lors, les titres acquis figurent dans l'inventaire des titres (chapitre 120) et le montant non utilisé (Fr. 259'212.-) a été porté dans les revenus du SEGRE.

24 Provisions **Fr. 82'806'392.10**

Ce poste augmente principalement en raison d'une attribution de 4 millions de francs à la provision pour risques de pertes sur débiteurs, suite notamment à un changement d'approche pour l'appréciation des risques liés aux créances d'impôts menant l'ACI à évaluer ces derniers à quelque 27,8 millions de francs, contre 16 millions à fin 2005. Notons, par ailleurs, l'alimentation de la provision prévue pour couvrir le crédit-retraite en faveur des sapeurs-pompiers professionnel, d'un montant de 0,9 million.

25 Passifs transitoires **Fr. 90'667'600.50**

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2006. La forte augmentation intervenue à fin 2006 s'explique par deux éléments nouveaux, soit l'encaissement en 2006 d'impôts concernant déjà l'exercice 2007, pour un montant de quelque 23,7 millions de francs ainsi que la création d'un correctif de 15 millions lié aux péréquations intercommunales (voir commentaire au chapitre 35).

28 Fonds de renouvellement et réserves **Fr. 60'838'738.90**

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après.

3. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2007/21 de la Municipalité, du 5 avril 2007 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver les comptes de 2006 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2007/21, du 5 avril 2007.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Annexe

BILAN GENERAL

		2006	2005
1	ACTIF	2'613'252'508.59	2'553'925'423.68
	Patrimoine financier	725'623'123.77	649'337'910.98
10	Disponibilités	6'929'972.95	10'752'431.25
100	Caisse	499'182.70	397'607.60
101	Chèques postaux	6'305'850.90	10'276'163.35
102	Banques	124'939.35	78'660.30
11	Avoirs	299'131'463.77	272'724'698.54
112	Impôts à encaisser	172'944'886.06	149'137'317.33
115	Débiteurs	126'186'577.71	123'587'381.21
12	Placements	349'177'171.63	322'977'886.88
120	Titres	604'211.50	604'209.50
123	Immeubles	348'572'960.13	322'373'677.38
13	Actifs transitoires	70'384'515.42	42'882'894.31
	Patrimoine administratif	1'206'190'345.33	926'061'321.76
14	Investissements	842'001'255.35	848'517'599.40
140	Terrains	6'833'775.80	6'755'215.80
141	Ouvrages de génie civil	706'925'823.28	720'801'462.53
143	Bâtiments	247'577'440.36	245'187'474.20
145	Forêts	12'858'499.00	12'895'499.00
146	Véhicules, machines et matériel	28'608'277.23	16'216'645.36
147	Marchandises et approvisionnements	9'976'665.88	10'254'115.17
149	Autres biens	37'610'675.68	44'797'089.22
	Provision pour insuffisance d'amortissement	-208'389'901.88	-208'389'901.88
15	Prêts et participations permanentes	355'302'069.56	69'535'626.61
	Prêts et participations permanentes	364'800'194.56	79'033'751.61
	Provision pour risques de pertes sur titres	-9'498'125.00	-9'498'125.00
16	Subventions d'investissements	575'730.36	699'939.01
17	Autres dépenses à amortir	8'311'290.06	7'308'156.74
19	DECOUVERT	681'439'039.49	978'526'190.94

		2006	2005
2	PASSIF	2'613'252'508.59	2'553'925'423.68
	Engagements	2'552'413'769.69	2'492'214'949.85
20	Engagements courants	109'062'918.22	96'781'742.30
200	Créanciers	86'114'112.30	81'643'817.29
206	Comptes courants créanciers	3'254'010.42	3'905'592.00
209	Autres engagements courants	19'694'795.50	11'232'333.01
21	Dettes à court terme	61'700'000.00	104'000'000.00
210	Banques	61'700'000.00	104'000'000.00
22	Dettes à moyen et à long termes	2'186'200'000.00	2'135'000'000.00
221	Emprunts à moyen et à long termes	1'276'200'000.00	1'205'000'000.00
223	Emprunts par obligations	910'000'000.00	930'000'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	21'976'858.87	23'354'939.00
232	Fondations	1'293'244.93	2'756'597.71
233	Fonds spéciaux sans personnalité juridique	20'683'613.94	20'598'341.29
24	Provisions	82'806'392.10	77'759'880.16
240	Provision pour risques de pertes sur débiteurs	40'000'000.00	36'000'000.00
241	Provision pour risques non assurés	1'720'460.49	1'532'902.40
241	Provision relative au crédit-retraite des sapeurs-pompiers	5'927'421.61	5'068'467.76
243	Provision pour l'égalisation du résultat de l'électricité	35'158'510.00	35'158'510.00
25	Passifs transitoires	90'667'600.50	55'318'388.39
28	PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	60'838'738.90	61'710'473.83

ANNEXE AU BILAN

	31.12.2006	31.12.2005
112 IMPOTS A ENCAISSER	172'944'886.06	149'137'317.33
<i>Selon une estimation de l'Administration cantonale des impôts, le risque de pertes sur ce poste est de l'ordre de 27.8 millions de francs. Ce risque est entièrement couvert par la provision de 40 millions de francs figurant au passif du bilan.</i>		

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
120 TITRES			604'211.50	604'209.50
<i>Actions</i>			604'211.50	604'209.50
Banque Cantonale Vaudoise	62.50	861	68'880.00	68'880.00
La Vidynette A SA	50.00	2'735	510'079.50	510'079.50
Le Geai SA	50.00	425	21'250.00	21'250.00
Logis Familial SA	250.00	16	4'000.00	4'000.00
Medipol SA *	1.00	8000	1.00	0.00
Minizepp SA *	10.00	2950	1.00	0.00

* Provient de la dissolution du Fonds du capital-risque au 31.12.06

	31.12.2006	31.12.2005
123 IMMEUBLES	348'572'960.13	322'373'677.38
Bâtiments locatifs *	210'781'963.70	189'609'569.70
Travaux en cours	16'413'830.95	13'618'830.95
Domaines agricoles	3'722'100.00	3'722'100.00
Vignobles	5'549'000.00	5'549'000.00
Terrains	77'620'777.48	75'448'888.73
Droits de superficie	34'485'288.00	34'425'288.00

* Valeur ECA à l'indice 113 à fin 2006 : fr. 529'132'139.--

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES			364'800'194.56	79'033'751.61
Bourse communale				
<i>Parts sociales</i>			1'072'307.00	1'072'307.00
Association forestières vaudoise et du Bas-Valais	250.00	60	0.00	0.00
Boipac, société coopérative	25.00	4'000	1.00	1.00
Compagnie du train à vapeur de la Vallée de Joux	100.00	5	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Parts sociales (suite)</i>				
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVCH)	10.00	300	1.00	1.00
Coopérative vaudoise de cautionnement (CVC)	10.00	850	1.00	1.00
Fondation Feriendorf Fiesch	500.00	40	1.00	1.00
La Maison ouvrière, Lausanne	100.00	223	22'300.00	22'300.00
Logacop	100.00	10	1.00	1.00
Office des vins vaudois Lausanne	10'000.00	1	0.00	0.00
Office du tourisme de Château-d'Oex	250.00	3	1.00	1.00
Société coopérative Cité-Derrière	500.00	50	0.00	0.00
Société coopérative COLOSA	100.00	10'500	1'050'000.00	1'050'000.00
Société coopérative d'habitation, Lausanne	300.00	50	0.00	0.00
Société coopérative d'habitation La Concorde	500.00	30	0.00	0.00
Société de l'Asile du Marchairuz	75.00	60	0.00	0.00
Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise	100.00	200	1.00	1.00
Sodefor II	5'000.00	15	0.00	0.00
<i>Actions</i>			325'750'114.00	36'895'702.00
Aventi-Bois SA	100.00	300	0.00	0.00
Biopôle SA	10'000.00	5	0.00	0.00
Boisy TV SA	1'000.00	501	501'000.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	500.00	21	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley	100.00	3'000	0.00	0.00
Centre intercommunal de glace de Malley, actions privilégiées	100.00	3'000	0.00	0.00
CGN ordinaires B	100.00	210	1.00	1.00
CGN privilégiées A	100.00	10'322	1.00	1.00
CN Serpentine SA	1'000.00	10	0.00	0.00
Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher	250.00	677	1.00	1.00
Cridec SA	1'000.00	500	0.00	0.00
DigiTV SA	1'000.00	100	100'000.00	0.00
EOS Holding	100.00	649'821	304'300'000.00	25'990'938.00
Forces motrices de l'Aboyeu	1'000.00	100	100'000.00	100'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
Forces motrices Hongrin-Léman SA	10'000.00	193	1'930'000.00	0.00
Gaznat SA	1'000.00	5'082	5'082'000.00	4'245'000.00
Gedrel SA (libérées à 50 %)	3'000.00	2'331	0.00	0.00
Globaz SA	100.00	181	0.00	0.00
Heliswiss, hélicoptère suisse SA	500.00	60	1.00	1.00
ISDS Oulens SA	1'000.00	20	0.00	0.00
Jeunotel	1'000.00	150	0.00	0.00
LO Holding Lausanne-Ouchy SA	100.00	200	20'000.00	20'000.00
Maison du sport international SA	1'000.00	50	0.00	0.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs AG, Brigue	75.00	60	1.00	1.00
Métro Lausanne-Ouchy SA, capital -actions	1'000.00	50	0.00	0.00
Port franc et entrepôts de Lausanne- Chavornay SA (PESA)	1'000.00	10	1.00	1.00
Romande énergie holding SA, Morges	25.00	13'423	13'510'000.00	6'332'650.00
SI Conservatoire Lausanne SA	1'000.00	500	1.00	1.00
SI EJMA Lausanne SA	1'000.00	37	0.00	0.00
Société de construction Lausanne	500.00	100	50'000.00	50'000.00
Société des TL – nouvelles	250.00	975	0.00	0.00
Société des TL – ordinaires	250.00	2'548	1.00	1.00
Société des TL – privilégiées	250.00	1'095	0.00	0.00
Société du Tunnel du Grand-Saint- Bernard	500.00	3'300	1.00	1.00
Société foncière Bâtir A SA – actions ordinaires	250.00	508	127'000.00	127'000.00
Société foncière Bâtir A SA – actions privilégiées	100.00	301	30'100.00	30'100.00
Sucreries d'Aarberg et de Frauenfeld SA	10.00	140	1.00	1.00
Swissmetro	100.00	2	0.00	0.00
Swissmetro	250.00	10	1.00	1.00
Télé-Villars-Gryon SA	50.00	100	0.00	0.00
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO)	1'000.00	20	0.00	0.00
Transhelvetica SA	1'000.00	150	1.00	1.00
Transports publics du Chablais SA, Aigle	10.00	19	1.00	1.00
Travys - Transports Vallée-de-Joux - Yverdon-les-Bains - Ste-Croix SA	10.00	312	1.00	1.00

	Valeur nom.	Nbre titres 31.12.2006	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Actions (suite)</i>				
TSOL, société du tramway du sud-ouest Lausannois SA	1'000.00	13'380	0.00	0.00
<i>Prêts hypothécaires</i>			31'654.00	31'654.00
Association du Foyer de la Maison des jeunes (sans intérêts ni amortissement)	610'000.00		1.00	1.00
Caisse-association bétail bovin des Râpes, IIème rang (sans intérêts)	5'500.00		1.00	1.00
Fondation de l'Hôpital de l'Enfance (sans intérêts ni amortissement)	500'000.00		1.00	1.00
Fondation des constructions paroissiales catholiques (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
Fondation Dr Adolphe Combe (sans intérêts ni amortissement)	800'000.00		1.00	1.00
Fondation Renée Delafontaine (sans intérêts ni amortissement)	150'000.00		1.00	1.00
Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux (sans intérêts ni amortissement)	1'056'000.00		1.00	1.00
Foyer du Servan, III ^{ème} rang (sans intérêts ni amortissement)	50'000.00		1.00	1.00
La Maison familiale, III ^{ème} rang (sans intérêts)	31'644.00		31'644.00	31'644.00
LOGACOP	280'000.00		1.00	1.00
Paroisse catholique du Saint-Esprit (sans intérêts ni amortissement)	100'000.00		1.00	1.00
<i>Capitaux de fondations à amortir</i>			19'530'000.00	21'150'003.00
Comptoir Suisse – Fonds droit privé	33'000'000.00		19'500'000.00	21'000'000.00
Fondation du Théâtre municipal	50'000.00		0.00	1.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL)	20'000.00		0.00	1.00
Fondation pour l'art dramatique (CDL)	50'000.00		0.00	1.00
Fondation du Centre mondial du cyclisme	500'000.00		0.00	100'000.00
Fondation du Centre de formation omnisports	100'000.00		30'000.00	50'000.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Bourse communale (suite)				
<i>Prêts</i>			17'787'118.56	18'659'585.61
COLOSA – rte A.-Fauquez/ch. des Bégonias (sans intérêts)			0.00	0.00
Compagnie générale de Navigation			1.00	1.00
Coopérative Tunnel-Riponne (sans intérêts)			1'220'000.00	1'220'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Clochatte 22, 34			1'676'000.00	1'676'000.00
Fondation Cités Val-Paisible et Val-Fleuri – Mont-d'Or 42			845'000.00	0.00
Fondation Daniel et Liliane Courvoisier			35'000.00	40'000.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Boveresses			2'066'430.30	2'080'065.85
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – La Bourdonnette			5'562'553.86	5'695'829.01
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – St-Roch			296'371.05	302'503.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Floreny			634'410.45	640'540.10
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Prélaz			1'509'779.90	1'519'942.45
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Rôtillon îlot B			692'350.00	692'350.00
Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL) – Clochatte			1'431'200.00	1'431'200.00
Fondation Pro Habitat – av. du Temple			978'022.00	995'663.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon (sans intérêts)			0.00	0.00
LOGACOP – ch. du Petit-Flon			440'000.00	440'000.00
LOGACOP – rte du Châtelard 30-32			400'000.00	400'000.00
Méto Lausanne-Ouchy SA			0.00	1'525'490.75
Services industriels				
<i>Participations permanentes</i>			629'000.00	824'500.00
Association suisse de l'industrie gazière, Zurich (parts libérées à 60 %)	3'000.00	14	0.00	0.00
Association des industries vaudoises	100.00	1	0.00	0.00
Batsol SA	1'000.00	39	0.00	0.00

	Valeur nom.	Nbre titres	31.12.2006	31.12.2005
15 PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES (SUITE)				
Services industriels (suite)				
<i>Participations permanentes (suite)</i>				
Neo Technologies SA	100.00	9'775	586'500.00	782'000.00
RhônEole SA	100.00	4'500	0.00	0.00
Securelec Vaud SA	100.00	425	42'500.00	42'500.00
Swissmetro (part sur le dépôt collectif géré par l'OFEL)	1'000.00	25	0.00	0.00
<i>Prêts</i>			1.00	400'000.00
TVRL			1.00	400'000.00

	31.12.2006	31.12.2005
21 DETTES A COURT TERME	61'700'000.00	104'000'000.00
Banques	30'200'000.00	35'000'000.00
Autres	31'500'000.00	69'000'000.00

La dette à court terme est protégée contre une hausse des taux par une opération dérivée "swap" conclue en 2002 et venant à échéance en 2012.

	31.12.2006	31.12.2005
22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES	2'186'200'000.00	2'135'000'000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1'276'200'000.00	1'205'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la SUVA</i>	15'000'000.00	45'000'000.00
4.5000 % 1996-2006	0.00	10'000'000.00
4.3750 % 1996-2006	0.00	10'000'000.00
4.0000 % 1997-2007	5'000'000.00	5'000'000.00
3.3750 % 1998-2006	0.00	10'000'000.00
3.2500 % 1999-2009	10'000'000.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de l'AVS</i>	0.00	10'000'000.00
4.7500 % 1996-2006	0.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la Caisse de pensions du personnel communal</i>	0.00	10'000'000.00
4.6250 % 1996-2006	0.00	10'000'000.00
<i>Emprunts auprès de la FLAT</i>	1'200'000.00	0.00
2.4500 % 2006-2011	1'200'000.00	0.00

31.12.2006

31.12.2005

22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)**221 Emprunts à moyen et à long termes (suite)**

			85'000'000.00	115'000'000.00
<i>Emprunts auprès des compagnies d'assurances</i>				
4.0000 %	1997-2009		20'000'000.00	20'000'000.00
4.0000 %	1997-2007		10'000'000.00	10'000'000.00
4.0000 %	1997-2006		0.00	5'000'000.00
4.0000 %	1997-2006		0.00	10'000'000.00
3.0000 %	1999-2006		0.00	10'000'000.00
3.8600 %	2000-2006		0.00	5'000'000.00
4.2500 %	2000-2010		10'000'000.00	10'000'000.00
4.6250 %	2000-2008		20'000'000.00	20'000'000.00
4.6250 %	2000-2008		10'000'000.00	10'000'000.00
3.4800 %	2002-2011		15'000'000.00	15'000'000.00
<i>Emprunts auprès de banques</i>			1'175'000'000.00	1'025'000'000.00
3.9500 %	1997-2006	3)	0.00	50'000'000.00
3.5900 %	1998-2006		0.00	20'000'000.00
2.9350 %	1999-2006		0.00	30'000'000.00
3.0500 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
1.8600 %	1998-2008	1)	75'000'000.00	75'000'000.00
3.3500 %	1999-2009		10'000'000.00	10'000'000.00
3.4100 %	1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
3.4350 %	1999-2008		40'000'000.00	40'000'000.00
3.1150 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
3.1000 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
3.1500 %	1999-2007		10'000'000.00	10'000'000.00
3.1400 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
3.9900 %	1999-2007		20'000'000.00	20'000'000.00
4.2225 %	1999-2007	2) et 3)	40'000'000.00	40'000'000.00
4.3500 %	2000-2008		80'000'000.00	80'000'000.00
4.6050 %	2000-2008	2)	100'000'000.00	100'000'000.00
4.5075 %	2000-2010	2) et 3)	100'000'000.00	100'000'000.00
2.7200 %	2003-2013	3)	80'000'000.00	80'000'000.00
1.6400 %	2004-2007		50'000'000.00	50'000'000.00
2.1000 %	2004-2009		50'000'000.00	50'000'000.00
3.0500%	2005-2015	2) et 3)	150'000'000.00	150'000'000.00
2.4880%	2006-2016		150'000'000.00	0.00
3.2950%	2006-2020		100'000'000.00	0.00

1) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux et des ventes de "call" sur trois anciens emprunts

2) Emprunt à taux flottant combiné avec un swap de taux

3) Placement privé

	31.12.2006	31.12.2005
--	------------	------------

22 DETTES A MOYEN ET A LONG TERMES (SUITE)

223 Emprunts par obligations	910'000'000.00	930'000'000.00
4.2500 % 1996-2006 Emprunt privé	0.00	20'000'000.00
4.0000 % 2001-2010 Emprunt public	100'000'000.00	100'000'000.00
3.6250 % 2002-2013 Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.6250 % 2002-2009 Emprunt public	125'000'000.00	125'000'000.00
3.3750 % 2002-2011 Emprunt public	110'000'000.00	110'000'000.00
2.5000 % 2003-2012 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
3.0000 % 2003-2012 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00
2.7500 % 2004-2014 Emprunt public	150'000'000.00	150'000'000.00

Il convient de compléter les informations ci-dessus en mentionnant que la Ville a d'ores et déjà assuré le refinancement d'une partie des échéances de ces deux prochaines années en concluant les emprunts "forward" suivants :

2007-2017	100'000'000.00
2007-2019	100'000'000.00
2008-2018	100'000'000.00
2008-2023	100'000'000.00

	31.12.2006	31.12.2005
--	------------	------------

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES

	21'976'858.87	23'354'939.00
232 Fondations	1'293'244.93	2'756'597.71
Fondation Bugnion	0.00	53'918.28
Fondation Amélie-Caroline Piot	0.00	161'061.91
Fondation Edouard et Hortense Pache	-10'499.57	-2'327.89
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise	737'315.63	807'696.53
Fondation lausannoise d'aide par le travail	566'428.87	1'736'248.88
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	20'683'613.94	20'598'341.29
Administration générale et finances		
<i>Fonds :</i>		
de secours en faveur de l'ensemble du personnel communal (maladie)	1'586'145.39	1'783'669.14
du capital-risque de la Ville de Lausanne	0.00	259'210.13
du développement durable	12'175'324.61	11'448'763.88
des franchises – assurance RC des chantiers de plus de fr. 5'000'000.-	0.00	43'728.80
des franchises – assurance chantiers	0.00	53'485.00
Charles Bergonzo	0.00	4'604.89
Raphaël Garbiras	39'260.00	40'000.00
Gabrielle de Rumine	0.00	10'500.00
Henri de Saussure	0.00	15'600.00
Effinger de Wildegg	0.00	68'000.00

31.12.2006

31.12.2005

23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Sécurité publique

Fonds :

Promotion de la sécurité	0.00	13'712.50
Prix Environnement 1972	0.00	688.15
Formation professionnelle	85'292.35	84'531.55
Contribution de remplacement pour les constructions de protection civile	1'470'069.20	1'697'654.80
Jules Blanc	4'380.15	5'826.70
en faveur des jeunes sportifs lausannois	11'315.00	25'000.00
Commun promotion piscines rég.	3'086.40	3'086.40

Culture, sports, patrimoine

Fonds :

Jean-Jacques Mercier pour la salle de lecture	22'000.00	22'000.00
des arts plastiques de la commune de Lausanne	558'318.60	569'085.55
de l'art brut	61'400.54	64'352.12
Mudac, musée de design	33'091.47	32'035.63
Binding - Equipement didactique et pédagogique	7'678.60	11'580.00
Musée Historique de Lausanne	13'765.75	0.00

Enfance, jeunesse et éducation

Fonds :

d'apprentissage	0.00	6'241.85
Victor Bessières	0.00	10'066.05
Bippert	0.00	10'830.65
Ami Campiche	0.00	254.40
du centenaire – Collège de Béthusy	0.00	4'621.00
du cinquanteaire des Anciens-Moyens	0.00	12'551.90
John-François Cole	0.00	755.50
aide à la formation post-obligatoire	32'651.30	0.00
de course pour les élèves des écoles primaires	0.00	21'470.05
des courses générales	0.00	28'627.05
René Cousin	0.00	1'506.50
cure d'air dans le Jorat	5'380.17	8'568.72
Marc Ducloux	0.00	703.90
Françoise Dussieur	0.00	16'263.10
J.-J. Faure	204'092.70	204'961.75
Gay de Beauséjour	0.00	2'012.45
Giovanni Gialdini	50'830.10	50'576.75
Hammer	0.00	403.10
Isoz	0.00	855.50

31.12.2006

31.12.2005

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds (suite) :

Daniel Lipmann	0.00	1'464.70
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de Béthusy	0.00	10'646.55
Jean-Jacques Mercier pour les élèves du collège de l'Elysée	0.00	10'639.20
Eric Nessler	0.00	3'015.15
du 650 ^{ème} anniversaire du Pacte	0.00	3'166.95
Louis-Henri Pelet pour les élèves de Béthusy	0.00	556.05
Louis-Henri Pelet pour les élèves de l'Elysée	0.00	556.85
J.-J. Peytregnet	48'500.00	48'500.00
Jean-Jacques Porchat	0.00	301.85
des repas à l'école	40'000.00	40'000.00
Félix Roux	0.00	2'011.85
Marie Spielmann-Keller	30'217.55	75'768.90
Strahle	0.00	764.15
Soutien projets d'ados + jeunes adultes	35'000.00	0.00
des écoles primaires	40'005.15	0.00
des écoles secondaires	205'549.95	0.00

Fonds prix :

Jean Ballenegger	0.00	604.90
Marcel Ballenegger	0.00	2'011.95
Dr François Barraud	0.00	1'510.80
Louis Blanchoud	0.00	1'059.50
Paul Bonard	0.00	1'328.95
Noëlle Bossey	0.00	1'006.90
Louis et Jacques Burdet	0.00	3'013.90
du centenaire – Collège de l'Elysée	0.00	2'309.90
du centenaire de l'Ecole supérieure de jeunes filles	0.00	1'005.35
André Charbonney-Mauerhofer	0.00	10'040.10
Comité de soutien de l'Elysée	0.00	190.60
Juliette Cordey	0.00	1'004.50
René Cousin	0.00	1'006.70
Marguerite Daepfen	0.00	3'021.40
Pierre Descoullayes	0.00	626.55
Fanny Develey	0.00	1'007.85
Marie-Cécile Develey	0.00	1'007.35
André Dufour	0.00	18'173.90
Fridolin Gaillard	0.00	5'024.90
Georges Golembiowski	0.00	3'015.25

31.12.2006

31.12.2005

**23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES
PARTICULIERES (SUITE)**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)

Enfance, jeunesse et éducation (suite)

Fonds prix (suite) :

Général Guisan	0.00	1'004.25
Hoffet	0.00	345.50
Isoz	0.00	746.35
d'italien Dante Alighieri	0.00	805.05
Charles Jaques	0.00	1'007.30
Jaquier-Mury	0.00	304.25
F. Joël	0.00	4'020.60
André Kohler	0.00	536.15
Philippe Kourth	0.00	3'115.65
René Lafond	0.00	1'410.15
Guy de Lalancy	0.00	1'004.80
de la langue française Camille Dudan	0.00	1'004.85
de latin	0.00	565.25
Lina Lietti	0.00	1'007.70
Sophie Maillard	0.00	1'508.75
Henri Marguerat	0.00	523.00
Paul Martin	0.00	2'109.85
J.-J. Mercier-de-Molin	0.00	13'408.35
Sylvain Meyer	0.00	1'008.75
Louis Meylan	0.00	2'008.40
Edgar Michoud	0.00	1'911.75
Robert Monneron	0.00	1'006.45
Roger Moret	0.00	1'006.55
Marie Neeser-Jaccotet	0.00	3'616.55
d'orthographe	0.00	1'406.70
Daniel-Iflas Osiris	0.00	1'010.20
Panchaud	0.00	1'510.80
Edouard Payot	0.00	1'156.70
Hélène Petit	0.00	505.80
Max Plaumann	0.00	5'477.55
Jean-Jacques Porchat	0.00	301.50
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Villamont	0.00	202.30
Pierre Rochat pour les élèves du collège de Béthusy	0.00	200.90
Docteur César Roux	0.00	3'514.70
Adolphe Schaffner	0.00	505.75
Schiller	0.00	503.20
de la section technique	0.00	1'059.00

	31.12.2006	31.12.2005
23 ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES PARTICULIERES (SUITE)		
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique (suite)		
Enfance, jeunesse et éducation (suite)		
Fonds prix (suite) :		
Françoise Seylaz	0.00	805.75
Giovanni Stubbe	0.00	535.25
Julia Tschumy-Collet	0.00	2'010.15
Ninette Vannod	0.00	3'012.90
Eric Wiener	0.00	573.65
Sécurité sociale et environnement		
Fonds :		
Zélie Borlat-Bally	0.00	50'000.00
Dr Adolphe Combe	0.00	102'269.00
culturel pour les communautés étrangères	7'743.00	11'943.00
Jonas Domsky	0.00	107'000.00
d'Effinger de Wildegg	0.00	2'167.50
Ingeborg Haller	0.00	99'545.60
lausannois du 700 ^{ème} anniversaire de la Confédération	402'066.06	687'495.56
Arthur Lenzi	0.00	205'459.85
Luhrmann-Girardet	0.00	31'100.95
Prades	0.00	198'854.10
de secours pour chômeurs		0.00
pour secours spéciaux	0.00	480'898.02
Marie Spengler-Valloton	0.00	108'056.25
Henry Struve	0.00	325'952.15
compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés	165'816.30	199'449.30
d'action sociale DSS+E	1'527'011.05	0.00
pour projets spéciaux DSS+E	453'854.50	0.00
Services industriels		
Fonds :		
pour l'utilisation rationnelle de l'électricité	1'363'768.05	1'025'122.05

	31.12.2006	Variation 2006	31.12.2005
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUELEMENT	60'838'738.90	-871'734.93	61'710'473.83
Fonds de péréquation des Pompes funèbres officielles	273'646.58	-16'609.41	290'255.99
Fonds de régularisation des loyers	18'882.00	-6'321.00	25'203.00
Fonds de péréquation de la STEP	7'021'031.23	471'567.63	6'549'463.60
Fonds de renouvellement d' Eauservice	9'852'643.46	348'800.00	9'503'843.46
Fonds de renouvellement station de St-Sulpice	3'600'000.00	1'200'000.00	2'400'000.00
Fonds spécial de réserve des SI	22'168'518.35	-2'530'100.00	24'698'618.35
Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2'992'189.97	140'727.85	2'851'462.12
Fonds de péréquation du Service du gaz	6'390'971.40	2'700'000.00	3'690'971.40
Fonds de péréquation du chauffage à distance	2'248'362.00	-2'376'000.00	4'624'362.00
Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	2'883'282.41	303'200.00	2'580'082.41
Fonds de péréquation du Service de l'électricité	3'319'211.50	-1'177'000.00	4'496'211.50
Fonds de renouvellement équipement compostière	70'000.00	70'000.00	0.00

	31.12.2006	31.12.2005
ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	604'428'233.27	575'794'797.65
Cautionnements et garanties	299'160'784.96	308'928'143.78
<i>Cautionnements de prêts avec garanties hypothécaires</i>	<i>189'298'127.35</i>	<i>199'108'733.10</i>
Domaine :		
– logement	151'279'942.85	157'561'107.70
– santé	675'566.20	733'519.55
– enseignement	11'994'404.80	12'210'295.80
– sport	2'906'963.50	2'958'963.50
– économie	22'441'250.00	25'644'846.55
<i>Cautionnements de prêts sans garanties hypothécaires</i>	<i>109'862'657.61</i>	<i>109'819'410.68</i>
Domaine :		
– social	114'000.81	70'753.88
– sport	9'000'000.00	9'000'000.00
– environnement	748'656.80	748'656.80
– transports	100'000'000.00	100'000'000.00

ENGAGEMENTS HORS BILAN (SUITE)

Leasing en cours

A fin 2006 les contrats de leasing en cours étaient les suivants :

	Direction	Valeur initiale	Redevance annuelle	Echéance du contrat
Une machine à laver	Sécurité publique	34'500.00	9'587.00	2008
Equipements informatiques	Sécurité sociale	195'167.30	66'951.70	2009
Quatre voitures de service	Travaux	81'078.00	12'836.15	2013
Une voiture de nettoyage WC	Travaux	18'351.30	2'905.45	2013

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Avec l'effet cumulé d'une rigueur de gestion et d'une conjoncture favorable, pour la première fois depuis 20 ans au moins, les comptes de fonctionnement de notre Ville s'habillent de noir! Certes, l'excédent de revenus correspond au 1/250^e de la dette accumulée à moyen et à long terme, mais ce résultat est à saluer tout de même! Il faut féliciter et remercier la Municipalité et toute l'Administration communale pour leur soin dans la maîtrise des dépenses.

Au chapitre des revenus, les impôts représentent le seul poste portant un changement spectaculaire. La conjoncture nous a apporté des recettes fiscales en hausse de plus de 13%, la plus importante hausse provenant de l'impôt sur les bénéfiques et le capital des personnes morales. Dans la mesure où il comprend également le produit de liquidation de sociétés, il ne serait pas possible de compter sur ce changement comme durable. L'autre hausse importante, provenant de l'impôt sur les successions, est, elle, davantage aléatoire que prévisible.

S'agit-il d'un tournant? Il est peut-être trop tôt pour cela, mais si nos moyens d'action sur les revenus demeurent fortement dépendants de la conjoncture, il ne faut pas négliger l'importance d'offrir des logements à ceux qui ont la chance de pouvoir contribuer de manière importante aux revenus de notre ville. Dans le développement des nouveaux quartiers allant se créer à Lausanne, les personnes aisées doivent trouver leur place.

Un autre point qui semble essentiel pour maintenir ce cap est de ne pas tomber dans l'euphorie: même si la base des emprunts à long terme a été rigoureusement consolidée pour les prochaines années, il demeure que la somme de Fr. 2,2 milliards reste une charge bien lourde, et pouvant s'alourdir au fur et à mesure de la hausse des taux qui semble se dessiner.

Au chapitre des dépenses, il faut relever une croissance modérée du poste salaire, et des économies sur le poste Biens, services et marchandises, à l'exception des achats d'énergie des Services industriels. Les hausses aux SI sont d'ailleurs compensées en grande partie par les ventes, plus importantes elles aussi.

La participation de la Commune au Fonds de péréquation intercommunal enregistre un écart important (+ 15%). Il est dû notamment à la progression des recettes fiscales. Le décompte final dépendra des résultats de l'exercice dans les communes participantes. Comme pour la facture sociale, qui est en hausse de près de 20% sur le montant prévu

au budget. Les décomptes finaux ne seront connus que plus tard.

Au chapitre des investissements, la Commune n'a pas pu réaliser l'ensemble du programme initialement prévu. Les retards ne remettent pas en question les investissements décidés mais les déplacent dans le temps.

Avant de passer à l'examen des Directions, j'aimerais relever que pour la deuxième année, la Municipalité se trouve dotée d'un instrument qui devrait lui être précieux: un volumineux rapport de révision des comptes communaux. Si celui-ci confirme les recommandations de la Commission des finances, à savoir accepter les comptes 2006, il fournit à la Municipalité de nombreuses remarques et observations portant sur des points qui mériteraient d'être améliorés ou régularisés. Un suivi des réponses apportées par la Municipalité permet à celle-ci de ne pas oublier des points, dont certains pourraient même conduire à des revenus supplémentaires.

Bien plus modestement, votre Commission a examiné les comptes de l'exercice en subdivisant le travail par sous-commissions. Des rapports fouillés, représentant un travail considérable, ont été élaborés à l'attention de la Commission des finances en premier lieu, mais aussi afin d'être publiés simultanément au rapport de la Commission de gestion: je ne puis que vous inviter à y rechercher les discussions de détail pour chaque direction.

Le président: – Merci. J'ouvre la discussion générale.

Discussion générale

M. Claude Mettraux (LE): – J'interviens à cette tribune pour exprimer le point de vue de LausanneEnsemble, union des Partis radical, libéral et PDC. Il n'est bien sûr pas exclu que dans le cours du débat et au fil de l'examen des comptes de chaque direction, des questions individuelles et ponctuelles soient posées.

Quels constats les Radicaux, Libéraux et PDC de ce Conseil font-ils du résultat des comptes de fonctionnement 2006? Premièrement, ils peuvent se réjouir que les comptes se révèlent meilleurs que le budget. Il faut relever que pour la première fois depuis 20 ans, les comptes sont équilibrés. L'exercice 2006 est excédentaire de Fr. 8,6 millions. L'amélioration constatée est donc de Fr. 26,8 millions, crédits supplémentaires compris, par rapport aux prévisions et témoigne des efforts entrepris. Cet écart positif du résultat 2006 est encourageant.

Mais la dette accumulée de la Ville se monte à Fr. 2,248 milliards, encore en augmentation de Fr. 9 millions. N'en déplaise à la gauche de notre Conseil, ce chiffre considérable nous interpelle toujours. Il demeure que la charge des intérêts passifs reste bien lourde, et la hausse des taux est là, laquelle avait été déjà annoncée à mon précédent rapport. On doit rester vigilant et tendre à inverser rapidement cette situation afin de réduire la dette.

L'opération Prestations 2004 n'a sans doute pas encore déployé tous ses effets, nous en convenons volontiers et l'encourageons à poursuivre dans ce sens. Néanmoins, des mesures ont déjà été prises et confirmées lors des visites des Commissions de gestion et des finances dans les divers services de la Ville. Or, nous constatons que des efforts ont été réalisés, l'objectif que s'était fixé la Ville a été atteint. Il faudra persévérer et attendre encore un à deux ans pour arriver à des chiffres solides pour autant que la gauche ne les galvaude pas.

La Municipalité est satisfaite de ce résultat récompensant les efforts d'assainissement consentis ces dernières années. La Ville doit encore accentuer la pression de redressement de la dette encore augmentée.

Si l'on tente d'analyser les causes de l'embellie financière, on relève les éléments suivants :

- Un bon résultat des Services industriels qui réalisent, toutes mesures d'économies et de recettes confondues, un bénéfice de Fr. 76,6 millions, soit Fr. 2,2 millions de moins que budgété, et l'explication réside dans une croissance des charges de Fr. 27,2 millions par rapport aux comptes 2005. Les SI représentent toujours une source d'une importance vitale pour Lausanne qui verrait son déficit 2006 à hauteur de Fr. 68 millions sans les bénéfices de cette direction.
- Au chapitre des revenus, les impôts représentent le seul poste portant un changement spectaculaire. La conjoncture favorable nous a apporté des recettes fiscales globalement en progression, de l'ordre de Fr. 55,5 millions tant par rapport aux comptes 2005 que du budget 2006, et ce n'est pas le fruit d'une rigueur de gestion municipale. Au niveau du détail, on relèvera en particulier que l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales enregistre une plus-value substantielle vis-à-vis du budget (+ Fr. 27,7 millions), mais il ne sera pas possible de compter sur ce changement comme durable. L'autre hausse, provenant de l'impôt sur les successions et les donations qui a été particulièrement élevé (+ 7,3 millions), est davantage aléatoire que prévisible. En 2006, cet impôt atteint un niveau très élevé avec Fr. 27,3 millions; depuis 1991, seules les années 1999 avec Fr. 40 millions et 2001 avec Fr. 27,7 millions ont enregistré des chiffres supérieurs. Cette situation ne permet tout de même pas de claironner, car il y a toujours l'incertitude liée à la péréquation.
- Les dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif sont inférieures aux prévisions (- Fr. 24,9 millions, Fr. 42,2 millions en 2005) pour s'inscrire à Fr. 102,7 millions. L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint Fr. 118,7 millions et conduit à un excédent d'autofinancement de 16 millions, lequel a contribué à financer les acquisitions du patrimoine financier. Nous relevons avec fermeté que les comptes seront bons lorsque les charges auront diminué.

LausanneEnsemble constate avec d'autant plus d'inquiétude à la lecture du graphique que les charges augmentent de Fr. 118,7 millions par rapport aux comptes 2005. Cette dégradation de l'assiette fiscale lausannoise est préoccupante. A nos yeux, il est indispensable que la Municipalité prenne des dispositions pour enrayer ce phénomène d'érosion fiscale, afin d'attirer à Lausanne davantage de bons contribuables, grâce auxquels la Ville pourra faire face aux charges qui lui incombent. Il ne faut pas négliger l'intérêt d'offrir aussi des logements de qualité pour ceux-ci, et doivent trouver leur place dans le développement des nouveaux quartiers allant se créer à Lausanne, répondant aux critères de développement durable, et ce en concertation avec les sociétés de développement et la population des quartiers, selon les principes d'Agenda 21.

Les commissaires à Sécurité publique et Sports, chargés de l'examen de cette direction, soulignent dans leur rapport que si le nombre global des amendes d'ordre a augmenté (+ 11'623) par rapport à 2005, le nombre des amendes dites « chères », soit celles sanctionnant les excès de vitesse et les non-respects de la signalisation lumineuse, a chuté de 20% entre 2004 et 2006, soit Fr. 7,2 millions. A ce sujet, si les comptes sont négativement touchés, la sécurité routière s'est sensiblement améliorée, ce qui satisfait pleinement le Corps de police, qui éprouve des difficultés chroniques à renouveler son effectif.

Deux éléments nous inquiètent: le montant trop élevé de notre dette, et l'annonce par le syndic du besoin d'assainissement de la Caisse de pensions du personnel communal de l'ordre de Fr. 300 millions, suite aux pressions des Radicaux, Libéraux et PDC. Si nous n'y prenons garde, il s'agit en l'occurrence de deux bombes à retardement pour les générations futures. Nous invitons donc expressément la Municipalité à entamer une réflexion à moyen et à long terme sur la manière dont elle entend rembourser sa dette, qui représente plus d'une fois et demie le montant du ménage communal. Rien ne sert de prétendre, comme le fait souvent la gauche, que cette dette n'est pas importante comparativement à la valeur du patrimoine immobilier de la Ville, si ce patrimoine est peu ou mal entretenu et perd ainsi chaque année une bonne partie de sa valeur.

En conclusion, nous saluons le bon résultat des comptes 2006. Etant meilleur que prévu, nous nous en déclarons satisfaits, mais il aurait dû être à la hauteur de Fr. 56 millions, correspondant à la progression des recettes fiscales. Nous invitons la Municipalité et la gauche de ce Conseil à ne pas céder à l'euphorie. Les efforts doivent se poursuivre et la plus grande prudence est préconisée à l'égard de toute velléité d'augmenter les prestations et dans l'établissement du budget 2008. A cet égard, nous appelons de nos vœux une gestion rigoureuse planifiée d'assainissement d'une part de la dette et d'autre part du trou abyssal de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), comme LausanneEnsemble le recommande vivement depuis plusieurs années déjà, en plus des problèmes financiers des Docks,

sans comprendre comment une institution culturelle soutenue par la Ville a pu arriver à la débâcle observée.

Ces réflexions faites, dont je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir tenir compte, je vous invite, au nom des Radicaux, Libéraux et PDC, à approuver les comptes 2006 de la Ville de Lausanne.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT): – En décembre 2006, le groupe A gauche toute! avait été le seul groupe politique du Conseil à s'opposer au budget 2007 présenté par la Municipalité. Il avait, dans le débat, déposé un amendement pour que soient immédiatement supprimés les effets les plus négatifs pour le personnel de la Ville des mesures structurelles d'assainissement prises en 2004, à savoir la réduction des salaires d'embauche. Cet amendement avait été rejeté. Le résultat de ces comptes justifie à nos yeux d'autant plus notre proposition d'alors.

Au chiffre 1201 des comptes on peut lire – je cite, – «les économies salariales anticipées au niveau du budget ont été légèrement dépassées». Cela signifie que les charges pour le personnel ont été moindres que celles budgétées (– 0,13%). Derrière ces chiffres, il y a une réalité concrète que connaissent de nombreux services de la Ville: celle d'une situation de sous-effectif, d'un travail à flux tendu, d'une surcharge inacceptable de travail. Les engagements par contrat de durée déterminée se multiplient à la Commune: près de 30% du personnel, si l'on tient compte des auxiliaires, ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire. La situation du personnel auxiliaire est particulièrement choquante. Les conditions d'emploi de ces personnes sont notablement inférieures à celles du personnel communal régulier (barème salarial souvent inférieur, pas de droit au 13^e salaire, pas d'affiliation à la caisse de pensions de la Ville). Ce statut est en principe prévu pour des emplois de courte durée (en règle générale pour trois mois au maximum, prolongeables sur décisions de la Municipalité). Or, il est assez fréquent que l'auxiliaire conserve son statut pour le moins précaire durant des périodes plus longues, parfois durant de nombreuses années. Cette situation avait du reste été dénoncée dans les précédentes législatures par le groupe POP & Progressistes.

Les mesures d'assainissement de 2004 ont eu par ailleurs des conséquences négatives sur les prestations de services publics offertes à la population, suppression de certaines prestations ou prestations rendues payantes.

Sur le plan des dépenses publiques, nous avons donc une majorité rose-verte qui, avec l'appui de LausanneEnsemble – il faut rappeler que ce groupe ne s'était pas opposé au budget, mais s'était abstenu – mène une politique d'austérité, celle d'une réduction des dépenses sur le dos des usagers et des employés de la Commune.

Pour le groupe A Gauche toute!, avec les Fr. 8,6 millions d'excédent, les résultats des comptes 2006 doivent amener la Municipalité rose-verte à affecter immédiatement

Fr. 3,2 millions à une amélioration des conditions salariales et de travail du personnel de la Ville. Ce montant représente, par rapport aux Fr. 8,6 millions d'excédent, une proportion identique à celle des mesures d'économies qui avaient touché le personnel en 2004 (Fr. 35 millions d'économies dont Fr. 13 millions touchant le personnel de la Ville). La Municipalité doit entrer rapidement en négociations avec les syndicats pour discuter des modalités d'affectation de ces Fr. 3,2 millions. Le groupe A Gauche Toute! reviendra avec ces propositions dans la discussion pour le budget 2008. Le budget 2007 est le budget adopté par une majorité rose-verte – et pas par une majorité rouge-rose-verte!

Telles sont les remarques introductives du groupe A Gauche Toute! au débat sur les comptes 2006.

M. Denis Pache (UDC): – Enfin notre Ville peut boucler ses comptes annuels dans les chiffres noirs. L'UDC ne peut que s'en réjouir. Pourvu que cela puisse continuer! Disons quand même que si le Canton peut présenter un excédent de recettes de plus de Fr. 260 millions, il serait vraiment grave que nous restions dans le rouge. Je parle du résultat des comptes, vous l'aurez compris!

Si l'on essaye d'expliquer où se trouvent les principales différences avec le budget et les comptes précédents, on remarque immédiatement que l'écart se situe au niveau des revenus, plus précisément au chiffre 40 «impôts». Fr. 5 millions de mieux qu'en 2005 et Fr. 16 millions de mieux que le budget pour les personnes physiques, mais surtout sur le produit des personnes morales: Fr. 27 millions de plus que prévu au budget et Fr. 35 millions de plus que l'an passé.

Conscients que les comptes que l'on nous présente ce soir sont le résultat de l'effort de tous les acteurs, tant de notre Exécutif que de toute l'Administration, nous les en remercions. Il n'y a cependant pas lieu de pavoiser, d'autant plus que nous portons toujours une dette de plus de Fr. 2,2 milliards.

Pendant que nous votons ces comptes 2006, le budget 2008 se prépare. Après ce qui vient d'être dit, nous invitons la Municipalité à ne pas relâcher l'effort, mais à maintenir la rigueur mise en place ces dernières années. L'UDC y sera très attentive cet automne.

Pour le reste, le groupe UDC acceptera les comptes tels que présentés et vous invite à en faire de même.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Au nom du groupe socialiste, qui ne réunit que des socialistes, le PS se réjouit évidemment des comptes 2006, les meilleurs depuis des années. Cela montre que la politique des petits pas progressifs pour tendre à l'équilibre et pour parvenir, on le constate, à un excédent, a porté ses fruits. Personne ne l'a dit, mais nous nous réjouissons que la conjoncture soit meilleure pour les Lausannoises et les Lausannois et que la Commune en bénéficie aussi.

Cette stratégie municipale porte ses fruits. Rappelons que cette réussite repose en partie sur une démarche appelée Prestations 2004, qui a réuni des dizaines de propositions émanant de la Municipalité et des collaborateurs de la Ville. Ce résultat a été atteint parce que le personnel a fait des efforts en termes salariaux suite à la modification du Règlement du personnel communal il y a quelques années. Cela montre que la politique faite de cohérence, de petits pas, de logique dans les propositions et les mesures, et non de coupes drastiques comme d'aucuns l'ont fait ailleurs, dans d'autres instances politiques de ce pays, est positive.

Nous pouvons aussi nous réjouir du haut niveau d'investissement maintenu par la Ville, qui dépasse les Fr. 100 millions. C'est aussi un gage d'amélioration et de bon entretien de nos infrastructures. Et tout cela dans un cadre où la Ville n'a pas taillé à la hache dans les prestations, mais a maintenu un niveau élevé des prestations pour les habitants de cette ville. On peut s'en réjouir.

Cela dit, il faut rester vigilant et je sais que des menaces planent, dont la prochaine pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2007. C'est la nouvelle péréquation des charges entre la Confédération et les Cantons. Les Communes, en tout cas les Communes vaudoises, pourraient devoir assumer une large part de la facture dite sociale, si rien ne change au niveau législatif.

Cela dit, on peut espérer que notre Municipalité agira, avec ses représentants à l'Union des communes vaudoises ou ailleurs, pour que les charges des villes centres soient mieux reconnues et pour que les règles péréquatives soient améliorées. Pour que, le cas échéant, lors de transferts de charges sur les Communes, ce soient les Communes qui en ont les moyens qui passent à la caisse et pas celles qui, comme notre ville, offrent un niveau élevé de prestations à leurs habitants.

Quelques éléments conclusifs. La gestion de la Ville est sous contrôle. Les représentants de la Commission des finances le savent parfaitement. En effet, grâce à un certain nombre de mesures prises, les risques sont répartis sur les dix ou les quinze prochaines années, ce qui permet d'amortir, le cas échéant, la hausse des taux. On ne peut que se réjouir de cette prudence municipale, soutenue unanimement par la Commission des finances – où, de mémoire, siègent aussi des représentants de LausannEnsemble et de l'UDC – pour que ce renversement des taux, s'il se produit, puisse être amorti sur plusieurs années. Il ne s'agit pas simplement de gérer le court terme.

Ensuite je réagis aux termes «érosion fiscale». J'ai rarement entendu parler d'érosion fiscale quand la hausse de la fiscalité augmente à un taux de 13%. Il faudra qu'on m'explique comment on arrive à avoir de l'érosion avec un taux de croissance de 13%!

Sur les aspects salariaux, je peux rejoindre la position d'A Gauche Toute! dans la mesure où nous appelons nous aussi

de nos vœux une négociation avec les partenaires sociaux, employeurs et employés, pour élaborer la future politique salariale de la Ville lorsque les décisions du Conseil communal qui arriveront à échéance, sauf erreur, durant l'exercice 2008 auront été prises.

Par rapport à l'appel sur la dette, j'ai l'impression que les promesses rendent les fous joyeux. Parce qu'en d'autres lieux, les mêmes représentants des partis qui fondent LausannEnsemble n'ont pas beaucoup de propositions pour rembourser la dette. Leur principal argument, quand les finances publiques connaissent des excédents, c'est d'exiger immédiatement une baisse des impôts. Ils se moquent éperdument de la dette. Pourquoi? Parce que cette dette, ils la détiennent! Les milieux dont ils sont les représentants dans les Législatifs sont les principaux propriétaires de ladite dette, qui leur rapporte aussi de quoi alimenter leur ordinaire. Ne me faites pas croire qu'il y a une once de sincérité là-dedans. Dès que la Ville affichera des excédents de manière régulière, vous serez les premiers à monter à cette tribune pour demander une baisse des impôts. Vous avez déjà commencé, vous sollicitez depuis je ne sais combien d'années une disparition de l'impôt sur les divertissements. Donc nous en reparlerons le jour où la Ville aura des excédents successifs. Nous verrons si vous aurez le même discours qu'aujourd'hui ou si vous en tiendrez un autre. Parce que les mêmes membres de vos partis exigent tout simplement d'autres instances rien moins que la disparition de l'impôt fédéral direct, ou sa forte réduction, au profit d'une TVA améliorée. On en connaît très bien les effets sur les finances des ménages modestes et moyens, avec un transfert massif de la fiscalité des revenus élevés vers ces revenus modestes. Il serait bien de ne pas avoir un double discours, l'un à cette tribune, où vous prétendez tenir un discours de minoritaire, et un autre tout à fait différent à d'autres tribunes, qui visiblement n'est pas empreint de la même cohérence.

En définitive, le groupe socialiste et tous les membres qui le composent voteront les comptes 2006.

M^{me} Adèle Thorens (Les Verts): – Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne répéterai donc pas tout, notamment les points soulevés par mon collègue socialiste. Les Verts se réjouissent également de cette nouvelle santé de la Ville de Lausanne, de cet équilibre des finances. Les Verts remercient la Municipalité pour le travail réalisé par le biais de mesures modérées et judicieuses pour atteindre cet équilibre. Cela montre qu'on peut tout à fait, par des mesures humaines, réfléchies, participatives, rétablir un équilibre budgétaire sans prendre des mesures coupables, flouant la population ou les employés de l'Administration.

Aujourd'hui, nous pouvons à nouveau investir. C'est très important pour les Verts, investir pour l'avenir sans être astreint à de la gestion quotidienne, sans être restreint par la dette, sans être réduit à des considérations axées sur le passé. Nous pouvons investir pour les générations à venir sans pour autant dépasser notre capacité à dépenser

aujourd'hui. C'est pourquoi les Verts restent attentifs à ne pas céder aux dépenses inutiles. En effet, nous ne devons pas consommer aujourd'hui des revenus qui devront permettre aux générations futures d'investir à leur tour. Dès lors, nous prêchons encore pour la prudence, bien que nous soyons satisfaits des résultats obtenus.

Comme vous l'aurez compris, les Verts voteront ces comptes.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Plusieurs chroniqueurs politiques l'affirment : la pire situation pour un responsable des finances est de pouvoir présenter des résultats corrects. Paradoxe ! Nous venons de l'entendre ici.

Je voudrais cependant vous mettre en garde contre différents marchands d'illusion que j'ai entendus s'exprimer ici, en tenant compte de quelques éléments politiques prévisibles ces prochaines années, sur lesquels la Municipalité n'a pas toujours pris. Il est honnête de préciser quelques points par rapport à certains arguments et de brosser un bref tableau général. Non pas du futur, mais de ce qu'on appelle les risques, dans les domaines les plus divers.

Tout d'abord, le taux d'intérêts. Il y a en effet un risque sur ce plan. En 2007, les emprunts ont été entièrement renouvelés, par avance, dans les périodes de taux favorables. En 2008, c'était plus de la moitié, mais dès 2009, ce ne sera rien du tout actuellement. Si, sur Fr. 100 millions d'emprunt, il y a 1 % de différence dans les taux d'intérêts par rapport aux précédents, cela peut provoquer Fr. 1 million d'écart. Et si ce phénomène se produit pendant dix ans, cela peut en faire 10. Néanmoins, nous n'avons pas encore d'indice que les taux remonteraient vers les 5 % ou davantage, et atteindraient les records de plus de 7 % que nous avons connus au début des années 1990. En outre, compte tenu de la politique d'emprunts différenciés dans le temps – entre cinq et quinze ans – menée par la Municipalité, ce risque s'étalera sur une longue période. Il peut être résolu par des mesures à court et à moyen terme, en fonction de la situation. En revanche, d'autres éléments présentent des caractéristiques d'une nature différente. Je vais y revenir.

Préalablement, je voudrais préciser à l'intention de M. Mettraux que, sur l'augmentation des charges d'un peu plus de Fr. 100 millions qu'il a évoquée, deux éléments font toute la différence et montrent bien l'aspect comptable des choses. L'introduction du paiement par la Ville de la péréquation cantonale – les 13 points d'impôt – c'était auparavant un différentiel porté au budget. Dans ces comptes, c'est le montant plein. Au lieu de mettre zéro, nous avons inscrit Fr. 57 millions. Pour les SI, compte tenu de l'augmentation des prix du gaz et du chiffre d'affaires, cela entraîne Fr. 27 millions sur cette seule rubrique. On atteint presque Fr. 85 millions sur ces deux seuls postes. On pourrait en analyser d'autres pour vérifier qu'on atteint à peu près Fr. 100 millions pour des raisons techniques diverses. Et donc que les Fr. 100 millions et quelques, les Fr. 115 millions, ne sont évidemment pas à prendre pour argent comptant, comme la déclaration faite pourrait le laisser penser.

On peut difficilement à la fois dire aux gens qu'il n'y aura aucune mesure douloureuse – c'est la politique des petits pas, prônée non seulement par la Municipalité de Lausanne mais également au niveau cantonal par M. Pascal Broulis, avec un certain succès – et dire aussi qu'il faut assainir la dette, c'est-à-dire la diminuer, tout en disant en même temps que le patrimoine est tellement mal entretenu qu'il va se dégrader. Ce qui signifie qu'il faut investir beaucoup plus. C'est l'autre revendication à laquelle nous nous attendons de la part des milieux proches de la droite économique. C'est parfaitement légitime, ce n'est pas un reproche ! Dès le moment où il y a un peu d'argent, il faudrait que ça profite surtout à des gens pour lesquels on éprouve une certaine sympathie. Si on donnait Fr. 50 millions de plus aux entrepreneurs de travaux pour entretenir encore mieux le patrimoine, il faudrait bien les prendre quelque part ! On ne peut pas couper dans la facture de l'Etat. Alors en coupant dans le social, par exemple... Ou en coupant dans les subventions les plus diverses ? En général, à la moindre tentative de ce genre, c'est l'entier du Conseil – et pas seulement une partie – qui proteste. Le budget et les comptes sont faits de l'ensemble des décisions prises au cours du temps. Pour le patrimoine mal entretenu, je vous rappelle que nous avons décidé de limiter à Fr. 100 millions par an le volume des investissements suite à des interventions libérales. On ne peut donc pas dire quelque chose il y a dix ans puis aujourd'hui prétendre que ça ne va pas. Ou alors il faut dire pourquoi. Ceci pour mettre en évidence quelques contradictions de la première intervention.

En ce qui concerne la CPCL, il y a un argument que je ne peux pas accepter : que celui qui vous parle n'aurait rien fait sans la pression des partis de droite. Depuis que je suis arrivé à mon poste de syndic, j'ai largement démontré que je prenais ce problème extrêmement au sérieux et que je cherchais des solutions. Elles vous sont rappelées d'ailleurs dans la réponse à l'interpellation de M. Gillard, que nous n'avons pas encore eu le temps de traiter. Si j'ai pu répondre aussi complètement à cette interpellation, c'est bien parce que les mesures étaient déjà à l'étude et que je n'en étais pas à vite demander une étude préalable. Je suis heureux que chacun prenne très au sérieux ce problème, parce qu'il est sérieux. Si nous voulons éviter les risques de plongée de cette institution, il faudra une recapitalisation globale, de l'ordre de Fr. 350 millions, dont à peu près Fr. 260 ou Fr. 270 millions à charge de la Ville. Tout aussi clairement, nous cherchons – je l'ai déjà dit – des solutions pour minimiser l'impact sur notre budget. Dans le pire des cas, les conséquences pourraient atteindre Fr. 10 millions par budget annuel. Si nos méthodes fonctionnent, ce ne sera peut-être que Fr. 5 à 7 millions, mais ce ne sera pas zéro. Nous y reviendrons avec le préavis qui devrait sortir dans les douze prochains mois, même un peu moins probablement.

Voilà, pour prendre quelques éléments. Mais si on dit qu'il faut assainir la CPCL, Fr. 270 millions, on pourra dire immédiatement qu'en assainissant on a augmenté la dette ! Je ne sais vraiment pas comment on peut, dans le même discours, dire qu'il faut assainir la CPCL et abaisser la

dette. Ça voudrait dire qu'il faudrait, pour assainir instantanément, couper simultanément Fr. 270 millions dans le budget. Un exercice que même Philippe Pidoux au sommet de sa forme n'aurait jamais osé commencer! Mais ce sont des discours politiques, et je les comprends, j'en ai aussi fait dans ma vie.

Venons-en maintenant à un autre volet: les remarques et constatations de M. Dolivo. Evidemment, on peut, en sortant les chiffres de leur contexte, et quel que soit le bord politique auquel on appartient, brosser un tableau totalement surréaliste et à 1000 kilomètres de toute réalité. Comme lorsque vous osez dire que 30% du personnel de la Ville ne sont pas fonctionnaires – sous-entendu sont préca-risés – parce que sur l'ensemble des gens employés par la Ville un certain nombre font quelques heures dans une piscine l'été, d'autres viennent une semaine faire des nettoyages, et *tutti quanti* – j'en passe et des meilleures. Compter ainsi est la seule manière d'arriver à 30%. Vous ne voulez quand même pas que les nettoyeurs scolaires – parfois même des étudiants – qui viennent faire quelques dizaines d'heures par année deviennent tous fonctionnaires! Je le mentionne seulement pour montrer les conséquences de ce discours à ceux qui auraient été tentés de croire que ces vilains négriers de la Municipalité exclusivement rose-verte – parce que c'est bien ce qui a été dit – précarisaient quasi 30% de leur personnel.

Quant aux économies statistiques de Fr. 13 millions – je me suis déjà tué de nombreuses fois à ce micro à l'expliquer, mais je vais le faire encore une fois – elles viennent d'une observation statistique de la Municipalité, qui constate année après année que repourvoir un poste prend parfois du temps, que le nouveau titulaire n'est pas forcément au sommet de sa classe, qu'il est même assez logique qu'il commence plus bas, que lorsqu'on fait le budget tous les postes sont calculés au maximum de leur classe, et ainsi de suite. Entre ceux qu'on ne peut pas remplacer tout de suite et ceux qui ne sont pas engagés au maximum de leur classe, cela fait Fr. 13 millions en moyenne chaque année. Il n'y a rien d'autre à en tirer. Si une année on atteint Fr. 14 millions, ça ne veut pas dire qu'on a fait des économies forcées en licenciant des gens, en les mettant aux travaux forcés ou autre, ça veut simplement dire que pour toutes sortes de raisons statistiques, l'écart était plutôt en haut ou plutôt en bas. Si une autre année on tombe à Fr. 12 millions, ça ne veut pas dire non plus qu'on a jeté l'argent de la Ville par les fenêtres. C'est donc une économie statistique observée sur plusieurs années.

Enfin, en ce qui concerne le personnel, je me suis déjà longuement exprimé sur le sujet. S'il est possible de reconsidérer le cas des classes 26 et 27 en soi, il n'est pas question pour la Municipalité d'annuler le système voté démocratiquement ici.

Il y a toujours un risque, devant Fr. 8 millions de bénéfiques, que les gens se disent qu'il fait tellement beau qu'on peut ressortir tous les projets dont on a été frustrés, y compris

évidemment les projets d'augmentation salariale. Tout cela aussi afin de replonger le plus vite possible dans une situation plus rassurante pour certains, en tout cas pour M. Dolivo, celle d'un déficit oscillant entre Fr. 50 et Fr. 200 millions. La Ville n'a aucune intention de mener une politique irresponsable, en tout cas tant que je m'en occuperai, avec les fonctions que je remplis actuellement.

Dans cette perspective, je me dois aussi d'attirer l'attention du Conseil sur certains risques réels. J'en citerai les trois principaux.

La CPCL: péjoration du budget dès 2009, probablement de Fr. 5 à 10 millions. C'est la fourchette que nous envisageons au stade où nous sommes de nos travaux. Il y a un important risque RPT. En effet, il suffit au Canton de ne rien changer à la Loi sur la facture sociale pour encaisser Fr. 140 millions. Il y a une négociation entre l'Union des communes vaudoises et le Conseil d'Etat. Comme le Canton ne dispose pas encore des chiffres – ils seront rendus publics par la Confédération le 5 juillet – cette négociation ne pourra se faire qu'en août. Il n'en reste pas moins que des bruits préliminaires montrent que la Suisse centrale au sens large, qui comprend Berne et Soleure et même Argovie, et la Suisse dite primitive, plus le Canton de Saint-Gall, ont constitué une coalition aux Chambres fédérales qui n'a en aucune manière pris politiquement en compte les intérêts de six Cantons suisses, dont Vaud et Genève. C'était une majorité multipolitique de ces Cantons, tous partis confondus, qui s'est comportée comme certains pillards pouvaient le faire lors du siège de Rome. L'effet sera probablement assez lourd, sur le canton de Vaud notamment. Il y a des négociations avec le Conseil d'Etat, je ne peux pas encore indiquer l'effet que ça aura sur le budget 2008. Mais je peux vous dire que dans le meilleur des cas ce sera défavorable pour Lausanne de Fr. 10 millions et, dans le pire des cas, ça pourra peser jusqu'à Fr. 25 millions. C'est donc une donnée assez lourde à intégrer pour tous ceux qui croient qu'il fait définitivement beau temps et qu'on peut promettre la lune à chacun, même quand il n'y en a pas ou qu'elle est de l'autre côté de la terre.

J'en viens au troisième dossier à risque, les péréquations. Le système actuel est en place jusqu'en 2009. Mais les Communes les plus riches de ce Canton n'ont jamais encaissé l'idée de la péréquation depuis qu'elles en ont perdu le premier vote il y a quelques années, à l'époque où M. Ruey, conseiller d'Etat, avait présenté le projet. Elles continuent à œuvrer de toutes les manières possibles pour créer une situation qui leur est beaucoup plus favorable. Quelques villes vaudoises, notamment celle de Nyon, qui est tout près de Genève, sont en train de devenir extrêmement riches grâce aux apports genevois. Il n'y a donc plus de front uni des villes en la matière. Et enfin, risque principal, je ne juge pas par avance quelle sera la carrière d'un conseiller d'Etat qui vient d'être assermenté, mais le nouveau responsable du dossier a fait toute sa carrière de député au Grand Conseil en ennemi déclaré de ce système. Ça ne veut pas dire qu'il fera du mal, ça ne veut pas dire

que le Conseil d'Etat fera du mal, mais c'est aussi un facteur de risque supplémentaire. Il faut donc savoir que le projet 2009 ne sera pas forcément, ce que souhaite M. Junod, plus favorable aux villes centre. J'ai plutôt le sentiment que ce sera un bien s'il n'est pas plus défavorable. Il ne faut pas espérer mieux. Sauf votation populaire ou autre.

Il y a donc des risques majeurs dans ces trois domaines, qui justifient à eux tout seuls pleinement la prudence avec laquelle la Municipalité œuvre. Nous ne tenons pas à répéter l'opération Prestations 2004 tous les cinq ans parce que nous aurions fait des bêtises entre deux. Il est donc nécessaire que votre Conseil manifeste une certaine compréhension et fasse preuve de prudence, notamment lorsque des flopees de motions exigent – parce qu'une motion exige – des prestations les plus diverses dans les domaines les plus variés. Tout cela est en équilibre. J'ai entendu presque tous les partis de ce Conseil, sauf un, dire qu'il fallait tout faire maintenant pour être social, faire des petits pas, faire le bien des Lausannois, mais également rester dans les chiffres noirs. Or maintenir les chiffres noirs, compte tenu des trois éléments précédents, n'est pas forcément gagné d'avance. Cela exige aussi le maintien de la vigilance.

Le président : – Je remercie le syndic pour son exposé très complet sur les finances communales, et qui dépasse très largement le cadre de notre Commune, et j'ai la naïveté de croire qu'il aura répondu à toutes les questions. Ma naïveté est bien vite démentie !

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – On pourrait intituler la réponse de Daniel Bréaz : « Quand le roi des chiffres jongle avec les statistiques ou quand le roi des statistiques jongle avec les chiffres. » Sur un point en tout cas : sur le nombre de personnes engagées à titre précaire, c'est-à-dire sans être au bénéfice du statut de fonctionnaire de la Ville de Lausanne. Je vais m'appuyer – Daniel Bréaz ne va pas me contredire – sur les statistiques du Service du personnel de mars 2007. Sur les 4734 personnes qui travaillaient en 2006, 3629 – les statistiques sont précises – sont des fonctionnaires et 967 des employés engagés par contrat de droit privé. A cela il faut ajouter 668 personnes, moyenne annuelle, précise le Service des statistiques, engagées sous contrat d'auxiliaire. Ce qui nous donne 1635 personnes, soit à peu près 30%, un peu moins d'un tiers, des employés engagés par la Ville de Lausanne. Il est évident que les auxiliaires ne sont pas toujours engagés à plein temps, je ne l'ai jamais affirmé à cette tribune.

M. Daniel Bréaz, syndic : – Mais, Monsieur Dolivo, vous les avez néanmoins mis dans les 30%! Pour les 900 autres, où la question est légitime, je rappelle seulement que lorsque nous agissons sur contrat de prestations pour la Confédération et pour le Canton, nous avons de ce fait plusieurs postes fixes, mais un grand nombre de ceux-ci ne sont pas sous statut de fonctionnaire. Si vous le voulez, nous vous fournirons une statistique détaillée de ces

968 employés. Il suffit de poser une question ou de déposer une interpellation si vous en avez envie, afin que nous puissions analyser sérieusement les choses. La Municipalité n'a pas cessé de donner des instructions pour régulariser dans le statut tous ceux qui pouvaient l'être.

Le président : – Nous devons procéder à cinq élections ce soir. Président, premier vice-président, deuxième vice-président, deux scrutateurs, deux scrutateurs suppléants. Nous ne pouvons pas les élire les cinq entre 23 h et 00 h 30. Nous allons donc interrompre provisoirement cette discussion sur les comptes, et procéder à l'élection du ou de la présidente pour la prochaine année. J'attends vos propositions.

Election du président ou de la présidente du Conseil communal pour 2007-2008

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Vous n'avez pas la naïveté de croire que c'est terminé! En tout cas sur ce point...

A Gauche Toute! vous propose la candidature de M^{me} Myriam Tétaz pour la présidence 2007-2008 du Conseil communal. Myriam Tétaz a commencé sa carrière politique à 73 ans, ce qui n'est certes pas courant, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Née en 1934 à Lausanne, Italienne d'abord, naturalisée suisse à l'âge de 10 ans, Myriam Tétaz a fait toutes ses études à Lausanne : baccalauréat ès lettres, virtuosité de piano, puis à 50 ans, une formation de journaliste. Pendant 15 ans, Myriam Tétaz fut chroniqueuse musicale, entre autres à *24 heures*. Mariée, deux enfants, veuve depuis près de deux ans, elle s'est toujours passionnée pour les problèmes de société, mais ce n'est qu'à l'âge de la retraite qu'elle devint militante du Parti ouvrier populaire. Elue en 2006 conseillère communale sur la liste A gauche Toute!, immédiatement désignée première vice-présidente, elle a su, par sa participation aux débats, aux commissions, par ses représentations à diverses manifestations en remplacement de notre président, s'intégrer rapidement à la vie politique de notre cité. A Gauche Toute! vous propose donc de l'élire à la présidence de notre Conseil. J'ajoute que c'est une femme qui a le sens de l'humour. Ce n'est pas la moindre des qualités, surtout dans une assemblée comme la nôtre.

Le président : – Y a-t-il une autre proposition de candidature? Ce n'est pas le cas. Nous allons nous prononcer par un vote à bulletin secret, et je prie Messieurs les huissiers de distribuer les bulletins. Pendant que les huissiers procèdent à la distribution, je vous donne les résultats du vote relatif aux admissions à la bourgeoisie de Lausanne : 82 bulletins ont été délivrés, 77 sont rentrés, 0 nuls, 1 blanc, ce qui nous donne 77 bulletins valables, avec une majorité absolue de 39 voix. Tous les candidats ont été admis par un nombre de voix allant de 73 à 76. Bienvenue donc à ces nouveaux concitoyens.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Le président : – Chacun s’est exprimé, les huissiers peuvent procéder à la récolte des bulletins. Après quoi le Bureau de dépouillement se retirera sous la présidence de M. Béboux, qui aura préalablement pris son matériel auprès de M. Hammer. Je rassure le bureau de dépouillement : l’heure venue, ils seront ravitaillés dans leur salle, par une collation à laquelle ils ont droit.

Les huissiers ont recueilli les bulletins, M. Béboux et sa troupe peuvent procéder au dépouillement, et nous pouvons revenir à nos moutons. Je vous propose que nous étudions ces comptes direction par direction, et comme à l’accoutumée je citerai les titres des chapitres. Une fois la discussion ouverte, si la parole n’est pas demandée, je considérerai ladite sous-direction comme acceptée. Dans le cas contraire, nous procéderons évidemment au vote. Je vous invite à ouvrir vos manuels bleus en page 34, et nous commençons par Administration générale et finances. Monsieur le rapporteur, nous vous écoutons.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les charges de cette direction représentent 20% de celles de la Ville. C’est en effet dans comptes d’AGF que figurent les facturations de l’Etat pour la péréquation intercommunale. Elle supporte également le fardeau des intérêts passifs qui sont stables malgré la hausse de 20 millions d’investissements.

Pour le reste, la sous-commission formée de M^{me} Isabelle Truan, rapportrice, et de M. Stéphane Montangero, recommande l’approbation des comptes de cette direction.

Le président : – Merci. Nous commençons l’étude, chapitre par chapitre.

- 100 Autorités
- 110 Secrétariat municipal
- 120 Service du personnel
- 1300 Service des études générales et des relations extérieures
- 1500 Service d’organisation et d’informatique
- 160 Service juridique
- 1700 Service de l’information
- 1800 Service de la révision
- 1900 Service financier

J’ouvre une discussion générale sur cette première direction. La parole n’est pas demandée, la discussion est close. Je mets les comptes de cette direction au vote. Celles et ceux qui les acceptent le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui les refusent? Personne. ... qui s’abstiennent? Aucune abstention. Cette première direction est ainsi acceptée.

Nous continuons avec la Sécurité publique. 200 Service administratif... Excusez-moi Monsieur le rapporteur, vous avez tout de même quelques commentaires à faire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Les charges de cette direction sont inférieures aux prévisions budgétaires. Il est à remarquer que la direction éprouve des difficultés à renouveler l’effectif du Corps de police, ce qui provoque un manque chronique de personnel dans cette division. La Direction doit constater des variations dans les amendes d’ordre. Si elles sont globalement en augmentation, celles portant sur des infractions les plus redoutables (feux, vitesse) sont heureusement en diminution sensible.

La sous-commission, formée de MM. Fabrice Ghelfi et Claude Mettraux, rapporteur, a enfin relevé une inadéquation possible de la facturation des tirs militaires aux sociétés utilisatrices du stand de Vernand, ceci à titre de rentabilisation de l’investissement important que représente ce stand. A part cette suggestion destinée au Service des sports qui revient de nouveau à la Direction de sécurité publique, la sous-commission n’a rien à signaler de particulier et vous recommande d’adopter les comptes de la Direction de la sécurité publique.

Le président : – Nous reprenons :

- 200 Service administratif
- 220 Service de la police du commerce
- 2300 Service du contrôle des habitants
- 2400 Corps de police
- 250 Service de secours et d’incendie

Nous en avons terminé avec les différentes rubriques de cette direction. J’ouvre une discussion générale. La parole n’est pas demandée, la discussion est close. Celles et ceux qui acceptent les comptes de cette direction le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui s’opposent? Personne. ... qui s’abstiennent? Personne.

Direction suivante, Culture, Sports, Patrimoine. Monsieur le rapporteur, nous vous écoutons.

CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Cette direction, qui représente 11% des dépenses de la Ville, termine son exercice avec un léger excédent de charge par rapport au budget. S’il est une hausse dont on peut se réjouir, quand bien même elle a des conséquences sur les charges, c’est celle de la fréquentation des musées. Cet élément est d’autant plus important qu’il est le signe de l’expansion touristique dont plusieurs hôtels ont pu bénéficier en 2006.

La sous-commission, formée de M^{me} Diane Gilliard et de M. Giampiero Trezzini, vous recommande d'approuver les comptes 2006 de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.

Le président: – Merci, Monsieur le rapporteur. Nous commençons :

- 320 Service des forêts, domaines et vignobles
- 330 Service immobilier
- 3600 Service de la culture
- 3700 Bibliothèque municipale
- 3800 Service des sports

J'ouvre une discussion générale sur cette direction. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Celles et ceux qui acceptent les comptes le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui ne les acceptent pas? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne.

Direction suivante, la Direction des travaux. Monsieur le rapporteur.

TRAVAUX

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La sous-commission composée de M^{mes} Nicole Graber, rapportrice, et Elisabeth Wermelinger, vous propose d'approuver les comptes de la Direction des travaux, sans remarque particulière concernant cette Direction.

Le président: – Nous prenons donc cette Direction :

- 4100 Service du cadastre
- 4201 Service des routes et de la mobilité
- 4300 Service d'urbanisme
- 4400 Service d'architecture
- 460 Service d'assainissement
- 4700 eauservice Lausanne

J'ouvre la discussion générale sur la Direction des travaux. La parole n'est pas demandée. Je passe les comptes au vote. Celles et ceux qui les acceptent? Merci. Celles et ceux qui les refusent? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne.

Direction suivante: Enfance, Jeunesse et Education. Monsieur le rapporteur.

ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Pour cette direction, les comptes se soldent dans tous les services par des charges inférieures aux prévisions du budget. Si les revenus sont eux aussi inférieurs, la Direction fournit globalement des comptes inférieurs de Fr. 2,6 millions au budget. A relever que, par rapport à 2005, les charges sont

plus élevées de 5,8 millions, conséquence de l'effort décidé par la Municipalité en matière de développement du secteur de la petite enfance.

Les membres de la sous-commission, M^{me} Valérie Schwaar et M. Denis Pache, vous recommandent d'approuver les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

Le président: – Merci.

- 500 Secrétariat général
- 5400 Service de santé des écoles
- 541 Service de psychologie scolaire
- 5500 Service dentaire
- 561 Service de la jeunesse et des loisirs
- 5800 Ecoles primaires et secondaires
- 590 Service de la petite enfance

J'ouvre une discussion relative à cette direction. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Celles et ceux qui acceptent les comptes d'Enfance, Jeunesse et Education? Merci. Celles et ceux qui les refusent? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne.

Direction suivante: Sécurité sociale et Environnement, Monsieur le rapporteur.

SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Cette direction, qui représente 8% des charges de la Ville termine l'exercice 2006 avec un excédent de charges de près de 10% inférieur aux prévisions budgétaires. Aucun point particulier n'a été relevé par la sous-commission formée de M^{me} Marie-Claude Hofner et de M. Tristan Gratier, rapporteur, qui proposent d'accepter les comptes de cette Direction.

Le président: – Merci.

- 600 Secrétariat général
- 6100 Service des assurances sociales
- 620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement
- 630 Service social Lausanne – CSR Lausanne
- 640 Service du travail Lausanne
- 6600 Service des parcs et promenades

J'ouvre une discussion générale sur cette direction. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Celles et ceux qui en acceptent les comptes le manifestent par un lever de main. Merci. ... qui les refusent? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne.

Et nous en arrivons à la Direction des services industriels. Monsieur le rapporteur, nous vous écoutons.

SERVICES INDUSTRIELS

Rapport de M. Claude Bonnard, président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – L'exercice 2006 laisse apparaître un résultat inférieur de 2,8% aux prévisions budgétaires, malgré des revenus en hausse de 4,7%. Une croissance des charges est en effet à relever. Malgré une lente érosion des revenus nets, les Services industriels représentent toujours une source de revenus d'une importance vitale pour Lausanne, qui verrait son déficit 2006 à hauteur de près de 68 millions sans les bénéfices des SI.

Les commissaires ayant examiné les comptes des SI, MM. Gilles Meystre, rapporteur, et Filip Uffer, vous recommandent l'approbation des résultats de cette dernière direction.

Le président: – Merci.

- 70 Services généraux
- 700 Service de développement stratégique
- 7010 Comptabilité et finances
- 74 Service du gaz et du chauffage à distance
- 75 Service de l'électricité
- 7700 Service du multimédia

J'ouvre une discussion générale sur la Direction des SI. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2006 des SI le manifestent par un lever de main. Merci. Celles et ceux qui ne les acceptent pas? Personne. ... qui s'abstiennent? Personne.

Nous allons donc procéder à un vote final concernant les comptes 2006 de la Ville de Lausanne. Celles et ceux qui acceptent lesdits comptes le manifestent par un lever de main. Je vous remercie. Celles et ceux qui ne les acceptent pas? Personne. Et celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. Ces comptes ont donc été adoptés à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2007/21 de la Municipalité, du 5 avril 2007;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2006 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2007/21, du 5 avril 2007.

Le président: – Ceci coïncide avec quelques effluves qui nous rappellent qu'il est 20 h. Bon appétit à tous, nous nous retrouvons à 20 h 30. N'oubliez pas de signer.

La séance est levée à 20 h.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16